Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du jeudi 28 mai 2026

ville de villeurbanne

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents :

M. Tammouz AL-DOURI – Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Léna ARTHAUD – M. Samir ASSELOT – M. Pierre BEAUFARON – Mme Julie BELLENGER – Mme Valérie BENDAHMANE –M. Jonathan BOCQUET – M. Alain BRISSARD – M. Maxime CAMINALE – M. Sébastien CHATAING – M. Ikhlef CHIKH – M. Michel CHRISTIAN – M. Théo COHEN – Mme Sophie CRUZ – Mme Virginie DEMARS – Mme Cécile DESPRÉS – Mme Pauline DIAZ – Mme Hanna DIF – Mme Gaëlle FABRIGUET – M. Stéphane FRIOUX – M. Mathieu GARABEDIAN –M. Olivier GLÜCK – Mme Melouka HADJ-MIMOUNE – Mme Taous KACI – Mme Xavière LE ROY – Mme Elénore LENGLET PARPAILLON – Mme Houda MAAFER – Mme Mireille MALECOT – Mme Fannie MALATERRE – Mme Cristina MARTINEAU – Mme Lucie MASTROLORITO – M. Éric MOGLIONI – M. Mohamed Ali MOHAMED AHAMADA – M. Alexis MONTEIL – Mme Elise MUNOZ – M. Floyd NOVAK – M. Daouda OUATTARA – M. Antoine PELCÉ – Mme Emilie PROST – M. Jean-Claude RAY – Mme Caroline ROGER-SEPPI – M. Eliott ROIG – M. Alexandre RUCH – Mme Margot SAVIN – Mme Anissa SLIMANI – Mme Nicole TESSIER SIBEUD – Mme Agnès THOUVENOT – Mme Sonia TRON – M. Cédric VAN STYVENDAEL – M. Jacques VINCE – M. Didier VULLIERME.

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Aurélie LOIRE (Pouvoir à Sonia TRON)

M. Yann CROMBECQUE (Pouvoir à Mohamed Ali MOHAMED AHAMADA)

Mme Pauline SCHLOSSER (Pouvoir à Margot SAVIN)

M. Reynald GIACALONE (Pouvoir à Cristina MARTINEAU)

M. Mahrez BENHADJ (Pouvoir à Antoine PELCÉ)

M. Cyril HAULAND GRØNNEBERG (Pouvoir à Pierre BEAUFARON)

M. Frédéric VERMEULIN (Pouvoir à Jonathan BOCQUET)

M. LE MAIRE.- Bonjour à toutes et tous. Nous allons lancer la retransmission du Conseil dans une minute.

Bonsoir. Bienvenue pour ce conseil municipal du 28 mai. Je veux bien sûr d'abord saluer l'ensemble des élus présents ce soir, les agents mobilisés pour la bonne tenue de ce conseil, y compris ceux qui ont essayé d'installer les ventilateurs pour, non pas climatiser la salle, mais faire en sorte que ce soit tenable. Nous espérons que cela va suffire. Saluer celles et ceux qui ont bravé la chaleur pour être dans le public avec nous. Merci à vous de l'intérêt que vous portez à nos travaux.

À chaque ouverture de conseil, Frédéric LAMANTIA nous propose un morceau de musique. Cette fois-ci, il nous propose *Let it be*, des Beatles. J'avoue qu'au départ, je n'ai pas très

bien compris, le petit côté « laisser faire ». Et il m'a dit : *« Mais vous ne connaissez pas assez bien la chanson des Beatles, écrite il y a 56 ans. »* En fait, Paul McCartney fait état d'un rêve dans lequel il est question de sa maman, qu'il cite, et on peut entendre dans la chanson un appel à l'apaisement, le fait que la musique peut adoucir les mœurs. Du coup, je suis d'accord pour que Frédéric LAMANTIA commence avec *Let it be*, des Beatles.

(Musique)

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Avant d'entrer dans l'ordre du jour de ce conseil, je souhaite revenir sur plusieurs sujets importants qui concernent notre ville, nos concitoyens.

D'abord, la question de la sécurité et du cadre de vie, qui suscite légitimement beaucoup d'inquiétudes et d'attentes.

Aujourd'hui, plusieurs secteurs sont impactés par le narcotrafic, avec des niveaux d'intensité variables, mais en particulier à Grandclément, Cusset et Bel-Air. Et au-delà de Villeurbanne, une série de faits graves ont touché des habitants de plusieurs communes de la Métropole depuis plus d'un mois : des fusillades en pleine zone habitée ou des incendies criminels, avec les conséquences dramatiques que l'on sait.

À Décines, le 24 avril, une mère de famille a été touchée par des tirs alors qu'elle rentrait du cinéma avec ses deux enfants, des tirs qui visaient des voitures en stationnement.

Dans la nuit du 25 au 26 avril, des tirs d'intimidation ont visé une porte d'entrée à Vénissieux, une façade d'immeuble à Villeurbanne, ainsi qu'à Décines.

À Villeurbanne, dans le quartier de Bel-Air, un homicide et l'incendie de plusieurs véhicules ont eu lieu dans la nuit du 1er et 2 mai, sous des fenêtres d'habitation et à proximité immédiate d'une crèche.

Et quelques jours plus tard, dans la nuit du dimanche 10 au lundi 11 mai, une balle a atteint un appartement rue Eugène Fournière, avec, par chance, aucun blessé.

Le lundi 11 mai, de nouveau à Décines, un incendie criminel cause la mort de trois personnes. 11 autres personnes sont blessées. Et si la procédure judiciaire suit son cours, le jour des faits, le procureur expliquait que la piste du règlement de comptes en lien avec le narcobanditisme faisait partie des pistes sérieuses suivies par les enquêteurs.

Le lundi 18 mai, dans le 8e arrondissement de Lyon, une fusillade blesse grièvement trois personnes dans le quartier des États-Unis.

Je le dis avec beaucoup de gravité, ce n'est pas une loi des séries, il nous faut mettre des mots. L'ensemble de ces évènements sont le résultat d'une guerre de territoire menée par des organisations criminelles pour se disputer des points de deal. Une guerre de territoire qui touche l'ensemble de la Métropole.

Aussi, je veux d'abord dire solennellement à l'ensemble des Maires concernés notre pleine et entière solidarité. Mais mon message s'adresse tout particulièrement aux Villeurbannaises et Villeurbannais. Notre ville reste pleinement mobilisée afin de lutter contre le narcotrafic et la criminalité organisée. Et alors que les équipes, les familles et

plus largement les habitants du quartier Bel-Air Les Brosses ont été particulièrement touchés il y a quelques semaines, je veux aussi redire tout notre soutien aux professionnels de la petite enfance, aux familles concernées et à l'ensemble des agents mobilisés.

Toutes les familles de la crèche Flora Tristan ont pu bénéficier de solutions de garde, suite à la décision que nous avons prise de fermer cet établissement de petite enfance. Ces solutions ont été trouvées dans d'autres structures, grâce à un important travail des équipes de la Direction de la petite enfance.

Nous réaffirmons notre engagement constant pour le service public de proximité aux côtés des associations, des éducateurs, des acteurs de terrain et des habitants, et ensemble, nous refusons la fatalité. Je serai présent samedi à la Fête Oxygène du quartier Bel-Air Les Brosses, qui est un moment important de rassemblement et de mobilisation pour les habitants de toutes les générations.

Dans le même temps, il nous faut poursuivre avec détermination le travail engagé autour du plan de sauvegarde de la résidence Saint-André, là où une personne a été tuée, puis brûlée dans une voiture. C'est l'une des dernières très grosses copropriétés de la Métropole en situation dégradée, construite dans les années 60, avec 640 logements et 2 200 habitants.

Deux exécutifs successifs se sont attachés à trouver des solutions pour intervenir sur cette résidence. L'ensemble des conditions est réuni pour lancer les travaux. Il nous faut maintenant trouver une garantie bancaire pour financer les prêts des copropriétaires, qui ont tous voté pour ce plan de sauvegarde. Et avec la Métropole, nous nous attelons à trouver cette solution. Il n'est pas possible que le quartier ne fasse pas l'objet du plan d'intervention tel qu'il a été élaboré.

Et c'est bien sûr dans ce contexte, avec une conscience partagée de l'urgence de la situation, que nous avons eu le plaisir d'accueillir le nouveau Préfet de région, Etienne Guyot, mardi 19 mai, deux jours après son arrivée. Il a fait le choix de mettre la sécurité en tête de ses priorités. Il est d'abord venu au Tonkin, puis à Grandclément.

Cela a permis d'échanger concrètement sur la situation de ces quartiers. J'ai pu partager avec lui cette interpellation que je porte sur le renforcement des moyens de l'État. Ce que, dorénavant, le ministre de l'Intérieur et la Préfecture nomment la « méthode Tonkin » ne pourra pas fonctionner sans le déploiement d'une brigade de sécurité territoriale (BST) élargie sur notre ville. Il y a aujourd'hui 13 agents et il faudrait passer à 26 agents pour pouvoir couvrir d'autres quartiers.

Je veux être très clair sur ce sujet, nous ne lâcherons rien dans cette lutte contre le narcotrafic et les réseaux qui abîment nos quartiers, fragilisent la vie quotidienne des habitants. La ville est pleinement mobilisée et déterminée à agir aux côtés de l'État et de l'ensemble de nos partenaires. J'y consacrerai bien sûr toute mon énergie, également avec les adjoints Yann CROMBECQUE et Reynald GIACALONE.

Dans ce contexte, on peut aussi revenir sur l'annonce récente du Premier ministre concernant la mise en place d'un troisième programme de rénovation urbaine, qui constitue un enjeu important pour l'avenir de notre ville. Je l'ai annoncé il y a quelques jours, je souhaite que Villeurbanne fasse partie des prochains quartiers désignés dans le cadre de ce programme national de rénovation urbaine, et notamment plus particulièrement le quartier du Tonkin.

Nous le demandons depuis plusieurs années, nous espérons obtenir son classement dans le cadre de ce troisième projet. Nous n'avons pas attendu cet ANRU 3 pour intervenir sur le quartier du Tonkin, mais ce seraient des moyens financiers apportés par l'État, Action Logement et les bailleurs sociaux qui seraient très utiles pour continuer la transformation de ce quartier.

Et bien sûr répondre à l'urgence et adapter le service public, c'est aussi ce que nous faisons alors qu'une partie de la France fait face à de fortes chaleurs particulièrement précoces. Huit départements ont été placés en vigilance orange lundi et mardi, 17 en vigilance jaune. Des records de précocité sont à nouveau battus. Nous ne sommes malheureusement pas étonnés, les scientifiques nous avaient établi avec certitude que ces hausses de températures étaient le résultat concret du dérèglement climatique. Ses conséquences concrètes pour la santé et le cadre de vie des habitants les plus modestes qui sont les plus exposés sont aujourd'hui très concrètement présentes.

Nous pourrons y revenir à la fin de ce conseil, car il y a une question qui a été proposée par les Groupes sur ce qui a été mis en place, mais je veux d'ores et déjà indiquer que des actions avaient été engagées et anticipées dès la fin du mandat précédent et le début de ce mandat, notamment avec un plan spécifique pour les écoles à hauteur de plus de 1 M€ pour accompagner la protection de ces écoles par rapport aux hautes chaleurs. Mais je ne doute pas que nous aurons l'occasion d'y revenir.

Permettez-moi de conclure sur un sujet tout aussi important, mais un peu plus léger : la vie culturelle villeurbannaise, qui reste un marqueur fort de notre identité collective.

Le Théâtre National Populaire traverse une période importante, car nous sommes en train de choisir la nouvelle direction qui prendra les rênes de ce formidable théâtre. Bien sûr, la Ville est associée à ces démarches, et nous sommes attentifs à ce que l'équipe retenue soit à la hauteur de la place de ce théâtre dans le paysage culturel national et dans la vie de notre cité.

Si nous connaîtrons la nouvelle équipe dans les semaines à venir, je vous invite à découvrir la nouvelle saison 26-27 présentée le 18 mai, qui donne à voir l'incroyable qualité de programmation et de travail artistique de Jean Bellorini et son équipe. Et si vous avez un petit peu de temps dans les jours qui viennent, je vous invite à y découvrir *Le Petit Prince* monté par Jean Bellorini en partenariat avec des acteurs chinois. C'est en mandarin, mais sous-titré. Il paraît que c'est magnifique.

Par ailleurs, il y a quelques jours, aux côtés des Ateliers Frappaz, nous avons dévoilé le programme des Invites, qui se dérouleront du 19 au 21 juin. C'est encore une édition qui va faire vibrer notre ville.

Dans une période où l'avenir budgétaire des collectivités reste soumis à des incertitudes majeures, je veux dire aux Villeurbannaises et aux Villeurbannais que nous sommes fiers de rendre possibles ces trois jours de festival des arts de la rue 100 % gratuit, avec plus de 100 représentations. Et nous sommes fiers aussi de créer des scènes pour six compagnies villeurbannaises, et d'en accueillir près d'une vingtaine issues de toute la région Auvergne-Rhône-Alpes. Tout cela participe pleinement à notre ambition : faire vivre une culture accessible, exigeante, partagée dans l'espace public.

Je vous rappelle enfin que nous nous retrouverons pour un Conseil Municipal extraordinaire, car sa date est fixée par l'État dans le cadre de l'organisation des élections sénatoriales, pour désigner les délégués supplémentaires, 167 titulaires et 47 suppléants, qui exerceront leur droit de vote le 27 septembre prochain. Ce Conseil a été fixé au 5 juin entre midi et deux. Il sera rapide, il n'y a qu'un objet à l'ordre du jour.

Après ces quelques mots d'introduction, nous allons pouvoir ouvrir l'ordre du jour de cette séance de Conseil Municipal, et je vais demander à notre secrétaire de séance, Eliot ROIG. de procéder à l'appel.

(M. ROIG procède à l'appel.)

M. LE MAIRE.- Le quorum est réuni. La feuille de présence va circuler, merci de la signer.

Nous allons devoir adopter le procès-verbal de la dernière séance, celle du 10 avril. Y a-t-il des remarques sur ce PV ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Vous avez sur table des documents auxquels nous devrons nous référer, deux questions orales qui seront abordées une fois que l'ordre du jour sera épuisé, et un amendement sera soumis au moment de la délibération concernée. Vous avez pu prendre connaissance de ces documents sur la plateforme Alfresco avec le dossier de la séance. Vous avez également sur table le rapport 2026-197 relatif à la désignation de représentants.es au sein de plusieurs organismes et instances.

1. R 2026-188 : ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Monsieur BOCQUET, cela appelle-t-il de votre part une présentation ? Très bien.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *5 voix contre.* Il est approuvé.

Contre : Mesdames Fannie MALATERRE, Gaëlle FABRIGUET, Messieurs Tammouz AL-DOURI, Samir ASSELOT et Mathieu GARABEDIAN.

- Adopté à la majorité -

2. R 2026-187 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Ce rapport fera l'objet d'une présentation et d'une prise de parole de l'ensemble des groupes de ce Conseil Municipal. Je vais laisser M. BOCQUET le présenter.

C'est un rapport important, on peut presque le qualifier de temps n-1 par rapport au mandat précédent. En tout cas, ce sera notre temps 0 pour pouvoir se référer sur les évolutions de la situation financière de cette Ville. Il est important que nous passions un peu de temps sur sa présentation, pour que nous puissions partager des éléments sur ce compte financier unique de 2025. Monsieur BOCQUET.

M. BOCQUET.- Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour à toutes et tous. Le compte financier unique 2025 sera l'occasion de partager ensemble la situation financière de la collectivité en ce début de mandat, au 31 décembre 2025. Anciennement compte administratif, le CFU permet d'analyser les réalisations de l'exercice 2025. Je vais démarrer par quelques éléments globaux, faits marquants.

D'abord, on peut constater une augmentation plus rapide des recettes de fonctionnement hors cession que les dépenses de fonctionnement. Nous reviendrons sur le caractère circonstanciel du décalage sur les recettes de fonctionnement avec cession et les recettes de fonctionnement hors cession.

Il y a une faible augmentation des dépenses, essentiellement liée à la baisse du coût des fluides et à la stabilisation des taux d'intérêt. On constate une augmentation des recettes, portée notamment par le retour progressif à la normale (même si nous n'y sommes pas encore) des droits de mutation, après plusieurs années de baisse, et en 2025, un niveau d'investissement qui reste extrêmement soutenu, avec un effort conséquent en dépenses d'équipement, qui a généré un recours à l'emprunt malgré un haut niveau d'autofinancement.

En 2025, en fonctionnement, les recettes réelles s'établissaient à 203 M€ cessions incluses, et les dépenses réelles à 163 M€. Nous avions donc une marge brute de 40,4 M€. Et en investissement, des recettes réelles à 43 M€, et des dépenses réelles à 84,28 M€, soit un solde négatif de 41,9 M€. Nous avions un solde négatif de reste à réaliser à 16,17 M€.

Donc, après prise en compte des résultats excédentaires de 2024 à hauteur de 12,6 M€, le CFU 2025 affiche un déficit de 4,4 M€. Cela demeure en dessous des 5 % de recettes réelles de fonctionnement autorisés. Et ce choix d'être sur un chiffre négatif nous permet d'ajuster l'emprunt au plus près des besoins réels de la collectivité.

Le taux d'autofinancement, qui est le rapport entre l'autofinancement, 40,40 M€, et les produits de fonctionnement, 203 M€, atteint 19,88 %, contre 22,90 % en 2024. C'est ce que j'évoquais tout à l'heure en introduction sur l'aspect circonstanciel. Il y avait eu en 2024 l'opération de cession du patrimoine des Gratte-Ciel, ce qui explique un écart important entre l'épargne brute avant et après retraite des cessions.

Il vaut donc mieux regarder l'excédent de fonctionnement hors cession pour véritablement juger l'évolution de la situation financière de la Ville. Il est de 39,7 M€ en 2025, contre 35,48 M€ en 2024. Il est donc bien en progression.

Sur l'épargne brute, le graphique sur l'évolution de l'autofinancement hors cession depuis 2015 est intéressant. On neutralise les cessions pour neutraliser les effets contextuels. Après le niveau record de 2011, où l'épargne brute avait atteint 19,6 %, cet indicateur avait fortement diminué, puis stagné, jusqu'à l'activation du levier fiscal en 2018, et de nouveau diminué sur le précédent mandat, avant l'activation du levier fiscal.

En 2025, il atteint 19,5 %, et se rapproche ainsi du niveau record de 2011.

Sur l'évolution des recettes réelles de fonctionnement par nature, on voit qu'elles s'élèvent à 203,45 M€, et on peut souligner les éléments suivants. D'abord, les produits de services et du Domaine sont en augmentation de 0,9 %. Ensuite, on a l'attribution de compensation qui est figée, qui n'évolue qu'avec le nouveau transfert de compétences de la Métropole.

Sur le chapitre de la fiscalité locale, qui est globalement en hausse de 1 %, le produit des impôts locaux est en hausse de 0,1 M€. On constate la faible hausse globale du produit des impôts locaux, qui résulte notamment d'une diminution du produit de la taxe d'habitation.

J'explique cet élément, car il est technique, et on ne le comprend que quand on a les coulisses. Il y avait eu une hausse exceptionnelle en 2023, liée à la mise en place du système déclaratif pour gérer les biens immobiliers, le GMBI. Il y a eu un certain nombre de corrections a posteriori, notamment par les contribuables, il y a eu des trop-perçus en 2023, et à force de corrections, ce sont des montants qui diminuent.

C'est aussi sur ce chapitre que l'on voit apparaître l'augmentation de 24,7 % des droits de mutation. Après deux années de forte baisse, nous commençons à réaugmenter, mais nous ne sommes toujours pas revenus au niveau d'avant crise.

Les dotations et participations augmentent de 8,5 % par rapport à 2024, du fait notamment du rattachement du solde de l'année précédente sur l'exercice des participations versées par la CAF. Nous avons aussi un effet de biais pour les services liés à la petite enfance et à l'éducation.

Les autres produits de gestion courante augmentent de 31,7 %. Encore un autre effet de contexte à évoquer, lié à la dissolution du PFIAL, qui avait fait bénéficier à la collectivité d'une soulte versée par la Ville de Lyon.

Sur le chapitre 76, nous voyons qu'il s'atténue fortement. C'est lié notamment à des produits de placement de trésorerie et à la contrepartie d'un swap de taux. On voit ici les résultats d'une gestion active de la dette. Nous avions perçu aussi le renforcement de l'avance en compte courant versée par la SVU sur 2025.

Sur le chapitre 77, on voit une diminution assez forte. C'est ici que sont comptabilisés les produits de cession et que l'on voit apparaître l'effet SVU entre 2024 et 2025.

Nous pouvons citer enfin le chapitre 13, qui enregistre une hausse de 11 %. Il s'agit ici de remboursements sur la rémunération du personnel, par exemple par la CPAM, la Caisse des écoles, dans le cadre de mises à disposition.

Sur la typologie des recettes réelles de fonctionnement, il n'y a pas eu d'évolution fondamentale par rapport aux années précédentes. Sur 15 années glissantes, la structuration a fortement évolué, mais pas sur les dernières années. La fiscalité directe constitue 61 %. C'est peut-être la seule qui bouge substantiellement. Elle passe de 62,3 % à 61 %. Pour le reste, ce sont des décalages assez marginaux et proportionnels.

Sur les droits de mutation, nous voyons une évolution. Nous avions eu un pic en 2022, puis la crise immobilière est passée par là, nous avons eu une diminution de ces recettes, qui sont fluctuantes par nature. En 2025, c'est reparti à la hausse. En 2026, nous avons pour l'instant des informations qui nous amènent plutôt à être prudents et imaginer une nouvelle baisse. Je le partage pour information.

Sur l'évolution des dotations et compensations étatiques, elles relèvent pour la plupart d'enveloppes normées et évoluent donc très peu. La dotation forfaitaire évolue un peu, bénéficiant de la dynamique de la population, mais elle est quand même grevée. La dotation de solidarité urbaine est en augmentation pour la neuvième année consécutive, cela représente quand même 500 000 € d'augmentation. La dotation générale de décentralisation

est stable. Idem pour les allocations compensatrices de taxe foncière et d'habitation, qui augmentent très légèrement.

Sur l'évolution des dotations de l'État, c'est un point important sur lequel j'ai souvent insisté par le passé, et je le refais en début du mandat, le montant des dotations par habitant à Villeurbanne est de 135,2 € en 2025. En 2010, il était de 188,9 €. Autrement dit, en 15 ans, chaque année, Villeurbanne perçoit 54 € par habitant de moins qu'en 2010. Cela a évidemment un impact significatif sur notre manière de construire un budget et notre capacité à porter nos dépenses de fonctionnement.

Sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement par nature, elles augmentent de 0,13 %. Les dépenses du chapitre 11 sont en baisse, c'est l'effet de la baisse des fluides. Les frais de personnel, qui représentent l'essentiel de nos dépenses, 61,6 %, sont en hausse, et cela s'explique par deux éléments. Un élément exogène lié à une mesure nationale, la cotisation CNRACL, pour un surcoût annuel de 1,1 M€, qui va se cumuler dans les années à venir, et par l'impact de mesures locales ou d'effets réglementaires : évolution du GVT, augmentation du régime indemnitaire pour les agents, créations de postes, augmentations des effectifs dans les autres recrutements sur les postes vacants.

Les atténuations de produits diminuent de 1,45 %. On peut noter le DILICO à 55 000 € sur ce chapitre.

Le chapitre 65 est en baisse de 3,47 %, et les charges financières connaissent une hausse de 9,1 %, expliquée notamment par la hausse des taux d'intérêt à hauteur de 3,5 %. L'augmentation de la part de taux variable dans l'encours de la dette, heureusement, à Villeurbanne, grâce à notre stratégie de gestion de la dette, vient atténuer le taux moyen de la dette existant, qui s'établit à près de 2,6 %.

Les autres chapitres sont assez marginaux dans nos dépenses.

Sur la typologie des dépenses de fonctionnement, pas de surprise, le premier domaine d'intervention reste l'éducation, avec 38,2 %, puis la culture, 16,4 %, le sport et la jeunesse, 12,7 %, et la petite enfance, 11 %.

Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à 72,67 M€. Quelques éléments de lecture au-delà de 2025, pour comprendre les évolutions de cette collectivité. Sur le mandat 2014-2019, le niveau de dépenses d'équipement a été de 221 M€, soit 37 M€ par an en moyenne, contre 57 M€ par an sur le précédent mandat.

Parmi les immobilisations en cours, à hauteur de 57 M€ en 2025, il y a eu la livraison du groupe scolaire Niki de Saint-Phalle, l'extension du groupe scolaire Albert Camus, les rénovations thermiques de Moulin et Jouhaux, la construction du complexe sportif Alice Milliat, la rénovation de Dominique Matéo, le réaménagement d'une grande partie de l'Hôtel de Ville, premier étage et CCAS, la construction de l'ossuaire.

Voilà les dépenses d'équipement les plus conséquentes dans les immobilisations en cours.

Nous avons aussi les subventions d'équipement versées, qui représentent 1,3 M€, qui vont notamment sur l'aide à la production de logements sociaux, à la performance énergétique ou à des travaux sur des équipements culturels de nos partenaires.

L'endettement est en hausse à Villeurbanne. L'encours de la dette au 31 décembre 2025 s'élève à 112 M€. Le taux moyen de la dette au 31 décembre est de 2,59 %. La hausse des taux d'intérêt provoque évidemment un montant d'intérêts plus important, passant de 2,28 M€ à 2,54 M€.

À titre d'information, le graphique peut paraître impressionnant, mais comme nous partions d'une dette extrêmement basse, la flèche monte rapidement. Il faut regarder notre capacité de désendettement et nous comparer avec les villes de même strate. L'endettement par habitant à Villeurbanne est de 687 €, contre 1 113 € dans les Villes de même strate. La capacité de désendettement est 2,82 années, contre 4,89 années sur la strate. Nous sommes donc dans une capacité de désendettement extrêmement saine et rassurante.

En 2025, nous avons des taux d'intérêt qui baissent, relativement à la hausse subie entre 2022 et 2024, et moins qu'ils avaient augmenté, comme c'est souvent le cas, et comme c'est aussi le cas sur l'ensemble des consommations régulières de la collectivité.

Sur l'affectation du résultat, le CFU fait apparaître un excédent de fonctionnement de 27 M€. Il est intégralement affecté à la section d'investissement, car elle est plus importante.

En conclusion, le CFU 2025 nous permet de dire que la situation budgétaire de la collectivité est saine. Elle dégage un autofinancement important, elle est faiblement endettée.

Cela ne nous dispense pas d'une certaine vigilance, d'une part parce que nous connaissons les forts besoins en investissement pour la Ville, liés à la population qui continue d'augmenter, et au constat partagé par tout le monde que les collectivités doivent s'engager massivement dans la transition écologique et cela nécessite des investissements forts. Et d'autre part parce que le contexte est particulièrement inquiétant pour l'ensemble des collectivités. En 2020, nous ne savions pas ce qui allait nous arriver. Nous ne pouvions pas prévoir le Covid, la guerre en Ukraine ou la crise inflationniste.

Nous avons un avantage en 2026 : nous voyons bien ce qui va nous arriver. Nous voyons bien la crise internationale, la crise énergétique, la crise inflationniste, la réduction des dotations de l'État, les mesures réglementaires de type CNRACL et tout ce qui va arriver sur le budget RH, qui pèsera de manière conséquente sur le budget. Et tout cela cumulé nous oblige à considérer de manière extrêmement fine la construction du plan de mandat.

Ce sera l'objet du DOB en fin d'année. Je rappelle en conclusion que, comme le Maire l'a dit, le CFU est une analyse au temps 0 de ce nouveau mandat. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BOCQUET, pour la présentation de ce document. Et j'associe mes remerciements aux services qui vous ont préparé ce support.

Nous avons plusieurs demandes d'intervention. Comme c'est un sujet important, chaque groupe aura 10 minutes pour s'exprimer. Je vais donner la parole pour commencer au Groupe Villeurbanne Printemps Citoyen. Monsieur Didier VUILLERME, vous avez la parole.

M. VULLIERME.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, j'aurais aimé consacrer l'intégralité des 10 minutes que vous venez d'évoquer au débat budgétaire et financier que mérite pleinement ce compte

financier. J'y viendrai naturellement, mais auparavant, les conditions dans lesquelles se déroule ce début de mandat nous obligent à consacrer une partie de ce temps à deux sujets qui nous semblent fondamentaux : le pluralisme démocratique au sein de cette assemblée et le sens de la parole publique.

Lors du Conseil Municipal du 10 avril dernier, Mme BENDAHMANE rappelait au nom de notre groupe qu'au regard du résultat des élections municipales, Villeurbanne Printemps Citoyen constitue aujourd'hui le principal groupe d'opposition de cette assemblée. À ce titre, il nous semblait légitime que la présidence de la commission des finances puisse revenir à notre Groupe.

En réponse, Monsieur le Maire, vous indiquez alors, et je vous cite : *« Ce n'est pas une nomination, mais une proposition de candidature que je fais sur chacune des commissions. Nous verrons bien si elle est retenue par les membres de la commission. »*

Ne voyant pas de raison de mettre en doute la parole publique du Maire, je pensais donc assez naturellement que la première réunion de cette commission débuterait par un échange ou un vote sur sa présidence. J'avais tort, puisque contrairement à ce qui avait été annoncé publiquement dans cette assemblée, la présidence de cette commission était finalement présentée comme déjà arrêtée avant même l'ouverture des échanges.

Cela peut sembler secondaire à certains. Pour notre part, nous pensons que le respect de la parole publique, particulièrement lorsqu'il s'agit de celle du Maire, n'est jamais un sujet secondaire.

Sur le pluralisme démocratique maintenant, lors de votre discours d'installation du 28 mars dernier, vous affirmiez notamment, je vous cite à nouveau, qu'aucun débat n'est superflu, aucune critique inutile, et que la démocratie municipale ne peut se résumer à un rendez-vous électoral tous les six ans.

Nous partageons pleinement cette conception d'une démocratie municipale vivante.

C'est précisément dans cet esprit que notre Groupe a déposé, dans les délais prévus par le règlement intérieur, un vœu demandant la tenue d'une commission générale consacrée aux enjeux de sécurité, de tranquillité publique et de prévention à Villeurbanne. Notre demande était simple : permettre un échange politique transversal, collégial, sérieux et constructif entre élus représentant l'ensemble des sensibilités exprimées par les Villeurbannaises et les Villeurbannais.

Pas un échange technique avec les représentants des partenaires, mais un débat, je le répète, politique, motivé notamment par les modifications institutionnelles que vous avez instaurées en créant une commission thématique sur ce sujet et une nouvelle délégation d'adjoint consacrée à ces questions, montrant ainsi, vous l'avez rappelé en début de ce Conseil, leur importance politique.

Ce vœu a été examiné lors de la conférence des présidences du 19 mai. Personne n'y a contesté son intérêt communal au regard des dispositions du règlement intérieur, et particulièrement son article 20. Il ne figure pourtant pas à l'ordre du jour du Conseil Municipal d'aujourd'hui. La conférence des présidences n'étant pas légitime pour statuer sur l'opportunité politique d'un vœu, nous en déduisons que c'est en vertu de votre pouvoir

personnel d'inscription des dossiers à l'ordre du jour, au sens du CGCT, que vous avez fait ce choix.

Nous constatons donc, là encore, un écart entre les principes de pluralisme et de débat démocratique affirmés publiquement au début de ce mandat et les conditions concrètes d'expression que vous n'accordez finalement pas à notre Groupe, le principal de votre opposition dans cette assemblée.

Je reformule donc publiquement notre demande d'une commission générale sur les enjeux de tranquillité publique, de prévention et de sécurité.

J'en reviens maintenant à l'objet de cette délibération : le CFU 2025.

Ce CFU est particulier, comme l'a précisé Jonathan BOCQUET, car il est à la fois le premier du mandat qui s'ouvre et porte sur le dernier exercice du mandat précédent.

Le rôle d'un compte financier unique est simple : c'est de vérifier l'écart entre ce qui avait été prévu au Budget Primitif et ce qui a finalement été exécuté.

Notre Groupe n'existait pas lors de l'élaboration du BP 2025. Nous n'avons donc pas participé aux arbitrages budgétaires de l'époque. Et en cohérence, notre Groupe ne prendra pas part au vote de cette délibération, ni à celui des trois suivantes.

Pour autant, ce document constitue une forme de point de départ financier du mandat qui commence, vous l'avez dit, et appelle plusieurs observations. La première concerne naturellement la dette. Entre 2022 et 2025, l'encours de dette est passé d'environ 50 à 112 M€. Il a donc plus que doublé en trois ans.

Vous nous répondrez, et ce sera exact, que la capacité de désendettement de notre collectivité reste bonne à 2,77 années. C'est effectivement un ratio aujourd'hui soutenable, c'est réel, mais le sujet n'est pas seulement le niveau de la dette, c'est sa dynamique et surtout son coût, dans un contexte durable de taux élevés. Car l'emprunt a un coût, et ce coût explose.

Sur la même période, la charge des intérêts de la dette est passée d'environ 360 000 € à 2,62 M€. Elle a été multipliée par plus de 7, 7 et demi.

Et cette dynamique ne s'arrête pas instantanément lorsqu'une crise survient. Une collectivité fortement engagée dans l'endettement, c'est un peu comme un paquebot lancé à pleine vitesse : même si l'on coupe les moteurs, il continue sur sa lancée pendant longtemps, en espérant ne pas heurter d'iceberg. Or, nous savons tous, et M. BOCQUET l'a d'ailleurs relevé, que les crises continueront à se succéder.

Si la Ville a pu traverser les crises précédentes (la crise financière des *subprimes* en 2008, le pacte de Cahors en 2018, puis la crise sanitaire), c'est parce qu'elle disposait auparavant de marges de manœuvre financières importantes liées à une gestion précautionneuse. Et vous ne pourrez pas éternellement compenser par la fiscalité ce que les équilibres budgétaires ne permettent plus d'absorber.

Pour mémoire, dans une période de forte baisse des DMTO (nous avons vu le graphique tout à l'heure), la taxe foncière a augmenté de 10 % en 2024, alors même qu'un engagement de stabilité fiscale avait été pris. Aujourd'hui, les DMTO repartent à la hausse, mais la taxe foncière, elle, reste augmentée de 10 %.

Deuxième point de vigilance : les dépenses de personnel comparées aux dépenses réelles de fonctionnement.

C'est l'un des ratios prudentiels communément utilisés. Au BP 2025, elles étaient prévues autour de 59 % des recettes réelles de fonctionnement. Au CFU, elles atteignent finalement 61,5 %, soit une progression en exécution plus forte que l'inflation, pour dépasser la valeur de 100 M€ par an. À titre de comparaison, ce ratio est d'environ 57 % à la Ville de Lyon.

Sans être alarmants à ce stade, les repères souvent admis indiquent qu'au-delà de 60 %, la collectivité entre dans une zone de vigilance, et que les Chambres régionales des comptes commencent à parler d'effet de structure et de rigidification des dépenses.

Donc, vigilance.

Enfin, j'en viens à une interrogation concernant les provisions pour risque contentieux. Le CFU prévoit une provision de 150 000 € concernant un litige avec l'école Notre-Dame-de-Bellecombe. Pas de souci en soi. Je ne souhaite pas ouvrir le débat de fond sur le financement des écoles privées sous contrat. La loi Debré impose aux collectivités un financement calculé selon un principe de parité avec l'enseignement public, bref.

À Villeurbanne, ce sujet avait donné lieu par le passé à un contentieux long, qui s'était conclu en 2017 par un protocole d'accord fixant un montant par élève. Or, il nous semble que, depuis l'année scolaire 2023-2024, les montants versés ont été revus à la baisse, sans révision préalable de cet accord. Encore une fois, ce n'est pas ici le choix politique qui nous interroge, mais son impact budgétaire potentiel.

Si nos calculs sont exacts, et je le pense, ce sont environ 450 000 € par an qui ne seraient plus versés. On peut évidemment considérer qu'il s'agit d'une économie immédiate, mais chacun connaît aussi la capacité des établissements privés à défendre leurs intérêts devant le juge administratif.

Dès lors, notre question est simple : pourquoi aucune provision complémentaire n'est-elle prévue alors même qu'un contentieux long pourrait exposer la collectivité à un risque significatif ? Et surtout, quelles seraient les conséquences budgétaires si la commune devait finalement être condamnée ? Car notre rôle d'opposition sera aussi celui-là : vous rappeler, chaque fois que nécessaire, que la production durable des intérêts de la collectivité suppose de ne pas multiplier les fragilités financières et les risques budgétaires.

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux finances, comme indiqué précédemment, notre Groupe ne prendra pas part au vote de cette délibération, ni des trois suivantes.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le Groupe élus insoumises insoumis et citoyennes citoyens de Villeurbanne, la parole est à Mme Gaëlle FABRIGUET.

Mme FABRIGUET.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues,

avant de commencer, nous tenons à rappeler que nous examinons ici un Compte financier unique qui s'inscrit dans un contexte national marqué par les conséquences du budget Bayrou, budget qui n'a pas été censuré par le Parti socialiste. Cela a donc des effets concrets sur les collectivités locales, sur leurs marges de manœuvre, et de fait, sur la vie des habitants.

Nous tenons également à rappeler un point de méthode démocratique. En commission des finances, il n'y a pas eu d'élection de la présidence, contrairement à l'engagement que vous aviez pris, Monsieur le Maire, lors du dernier Conseil Municipal. La présidence a finalement été confiée à la droite. Nous savons que la droite et le Parti socialiste savent parfois trouver des terrains d'entente politique. Mais sur un engagement démocratique pris publiquement devant le Conseil Municipal, il aurait été préférable de respecter la parole donnée.

Cela étant dit, le Compte financier unique n'est pas un simple document technique. C'est le moment où l'on regarde ce qui a réellement été fait, ce qui a été annoncé, mais pas réalisé, et surtout ce que les choix budgétaires disent des priorités politiques que vous avez arbitrées.

Le CFU 2025 fait apparaître un total de dépenses d'ordre et réelles de 278,55 M€ et un total de recettes d'ordre et réelles de 291,14 M€. Mais après prise en compte des restes à réaliser d'investissement, l'exécution effective 2025 ressort à -3,58 M€.

Sur le fonctionnement : une Ville qui garde des marges, mais pour quoi faire ?

Commençons par la section de fonctionnement. Les recettes réelles de fonctionnement passent de 211,16 M€ en 2024 à 203,45 M€ en 2025, soit une baisse de 3,65 %. Dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement passent de 162,79 M€ à 163,01 M€, soit une hausse très limitée de 0,13 %.

Quand on entre dans le détail, on voit même que les opérations de gestion courante font apparaître une baisse des dépenses de 0,13 % et une hausse des recettes de 2,32 %.

Nous ne contestons pas la nécessité d'une gestion rigoureuse. Mais une gestion rigoureuse ne doit pas devenir une gestion restrictive, surtout dans une ville populaire comme Villeurbanne, où les besoins sociaux, éducatifs, associatifs, culturels et écologiques sont immenses. Dans notre boussole politique, le budget doit être un outil de réponse aux besoins : renforcer les services publics, protéger les habitants, garantir l'accès aux droits, soutenir l'éducation populaire, engager réellement la bifurcation écologique.

Or, dans ce CFU, ce qui frappe, c'est l'écart entre les marges financières conservées et la réalité des besoins. L'épargne brute est de 40,44 M€, en baisse par rapport à 2024, mais elle reste très importante. Même retraitée des cessions, elle ressort à 39,7 M€, en hausse de 11,9 %. La question politique est donc simple : à quoi sert cette capacité financière si elle ne se traduit pas plus fortement dans le quotidien des habitants ?

Quand les familles subissent l'inflation, quand les associations alertent sur leurs moyens, quand les besoins en solidarité explosent, nous aurions attendu un fonctionnement plus offensif, davantage tourné vers la protection sociale municipale, l'accès aux droits, la gratuité, l'accompagnement des plus précaires et le renforcement des services publics de proximité.

Sur l'exécution budgétaire : des crédits prévus, mais non dépensés.

Il faut aussi regarder l'écart entre ce qui était prévu dans les prévisions budgétaires et ce qui est réellement exécuté. Le CFU fait apparaître 203,45 M€ de recettes réelles de fonctionnement pour 163,01 M€ de dépenses réelles de fonctionnement. Ces chiffres montrent que, malgré la baisse des recettes par rapport à 2024, la Ville conserve une capacité financière importante.

Dans le même temps, sur les dépenses de fonctionnement de l'exercice, les prévisions budgétaires s'élevaient à 162,60 M€, alors que le réalisé atteint 177,43 M€. Cela signifie que plusieurs millions d'euros de crédits n'ont pas été consommés.

Ce double mouvement interroge : moins de dépenses que prévu, plus de recettes que prévu. Cela peut être présenté comme de la prudence. Mais pour nous, cela pose une question démocratique et politique : quels services, quelles actions, quels soutiens n'ont pas été réalisés alors qu'ils étaient budgétés ?

Sur l'investissement : beaucoup d'annonces, mais une exécution en recul.

Sur la section d'investissement, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 84,28 M€, contre 88,23 M€ en 2024, soit une baisse de 4,47 %. Les recettes réelles d'investissement baissent également, passant de 72,92 M€ à 66,68 M€, soit - 8,56 %. Là encore, on doit regarder l'écart entre les crédits ouverts et le budget réellement exécuté.

Sur les dépenses d'investissement de l'exercice, le CFU fait apparaître 121,72 M€ de crédits ouverts pour 90,73 M€ réalisés, soit 30,99 M€ de crédits non consommés. Même en tenant compte des restes à réaliser, qui représentent 19,57 M€, cela montre qu'une partie importante des investissements prévus n'a pas été effectivement réalisée en 2025.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 72 M€, contre 77 M€ en 2024, soit une baisse de 6 %. Nous notons bien des investissements utiles : des travaux scolaires, des équipements sportifs, des rénovations thermiques. Mais le niveau d'exécution montre aussi des retards ou des reports. Quels projets prennent du retard ? Quels quartiers attendent encore ? Quelles priorités sont repoussées ?

Des choix politiques contestables.

Sur les dépenses d'investissement, il faut aussi regarder les choix politiques qui sont faits. Les subventions d'équipement versées passent de 2,83 M€ en 2024 à 1,3 M€ en 2025, soit une baisse de 53,11 %. Cela concerne notamment l'aide à la production de logements sociaux, la performance énergétique, la politique de la Ville, le budget participatif, l'intervention sociale ou encore l'économie solidaire.

C'est un signal politique préoccupant. Dans une période de crise du logement, de précarité énergétique et de fragilisation du tissu associatif, ces politiques devraient être renforcées, pas comprimées. À l'inverse, le document mentionne aussi des crédits liés aux locaux de la police municipale, à la vidéoprotection et au centre de sécurité urbain, notamment dans les études et les restes à réaliser.

Parce qu'au fond, qu'est-ce qu'on nous propose ?

Toujours la même fuite en avant à droite : plus de caméras, plus de murs, plus d'affichage sécuritaire. Mais dans la vie réelle des habitantes et des habitants, est-ce que cela règle les problèmes ? Est-ce que cela empêche les trafics de s'installer ? Est-ce que cela protège les jeunes de l'emprise des réseaux ? Est-ce que cela répond aux difficultés sociales, à la précarité, aux tensions dans les quartiers, au recul des services publics ? Non.

C'est aussi pour cela que nous contestons les demandes répétées de toujours plus de Brigade Spécialisée de Terrain (BST).

Là encore, c'est une réponse d'affichage. Faire croire qu'en demandant plus de BST, on aurait réglé les problèmes d'insécurité, c'est entretenir une illusion au détriment des habitants et habitantes de notre ville.

Nous assumons une autre orientation : la tranquillité publique ne peut pas se résumer aux équipements technologiques ni à des brigades policières violentes. Elle exige de la présence humaine, de la prévention, de la médiation, des services publics et des moyens pour les quartiers. Face aux trafics, il faut surtout renforcer la police judiciaire pour remonter les filières et démanteler les réseaux.

Enfin, sur la dette, l'épargne et la "bonne gestion" : pour qui gouverne-t-on ?

Sur la dette et les marges financières, le CFU montre une situation qui reste maîtrisée. Le stock de dette passe de 92 M€ fin 2024 à 112 M€ fin 2025. Le remboursement du capital d'emprunt atteint 9,73 M€. Mais les ratios restent très confortables : le CFU indique une capacité de désendettement de 2,77 années et un ratio d'endettement de 55,10 %.

Donc, soyons clairs : la Ville n'est pas au bord du gouffre. Elle a des marges de manœuvre. Elle a une capacité d'action. Elle a une capacité d'investissement. Le vrai sujet n'est pas uniquement financier, il est politique.

Et c'est bien là que nous voulons remettre en cause cette fameuse "bonne gestion socialiste", celle que l'on présente comme responsable, raisonnable, sérieuse. Mais sérieuse pour qui ? Responsable devant qui ? Trop souvent, cette bonne gestion sert surtout à rassurer les banques, les agences de notation, les partenaires institutionnels et les éditorialistes locaux. Elle permet de dire : "regardez, nous tenons les comptes". Mais tenir les comptes ne suffit pas à tenir une ville.

Quand on sous-exécute des crédits, quand on reporte des investissements, quand on garde de l'épargne, quand on affiche des ratios très prudents, ce n'est pas neutre. Nous refusons cette logique où l'on préfère apparaître comme de bons gestionnaires s'auto-congratulant plutôt que d'être à la hauteur de l'urgence publique et écologique.

Pour la France Insoumise, pour notre Groupe, la bonne gestion ne consiste pas à accumuler des marges pour rassurer les marchés financiers. La bonne gestion, c'est de répondre aux besoins populaires. C'est de protéger les habitants. C'est d'investir dans les services publics. C'est de faire reculer les inégalités. C'est de préparer la ville aux canicules, à la crise du logement, à la précarité énergétique, à la crise démocratique.

Oui, Monsieur le Maire, pour anticiper votre réponse, nous savons que notre camarade Mathieu GARABEDIAN a voté sous la précédente mandature ce budget primitif. Mais j'aimerais que nous débattions réellement sur le fond politique. Débattre sur le fond politique et accepter que vous avez, au sein de votre Conseil Municipal, une vraie opposition qui sera force de proposition pour répondre aux besoins des Villeurbannaises et Villeurbannais.

Notre désaccord est donc profond : les comptes sont tenus dans une logique trop prudente, trop comptable, et pas assez transformatrice. Pour nous, l'argent public doit servir à changer concrètement la vie des habitants, pas à produire une image de sérieux budgétaire destinée à plaire aux banques et aux médias.

Nous voterons donc cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Vous allez voter cette délibération ?

Mme FABRIGUET.- Contre, pardon.

M. LE MAIRE.- Jusqu'à présent, c'était très convaincant. La parole est au Groupe Cœur Villeurbannais, Mme Sophie CRUZ.

Mme CRUZ.- Je vous remercie, Monsieur le Maire. Chers collègues,

contrairement à mes collègues, je me contenterai de parler finances.

Le premier temps budgétaire de ce mandat s'incarne aujourd'hui dans le Compte financier unique, et comme vous l'avez dit, il est particulièrement intéressant, car ce document est le reflet concret de l'exécution budgétaire de la fin du précédent mandat.

Je vous le dis d'emblée, notre but est d'observer la situation financière de la Ville d'une manière critique, certes, mais responsable. Et comme M. l'Adjoint aux finances l'a rappelé, Villeurbanne reste dans un cadre encore correct en ce qui concerne ses ratios financiers. Se sont-ils dégradés lors du dernier mandat ? Assurément, mais nous sommes conscients que cela n'a pas été complètement vain.

Vous avez fait le choix d'investir vite, beaucoup, et de faire de la ville un chantier quasi permanent pendant six ans. Et nous n'en sommes pas encore tout à fait sortis. Pour le moment, vos choix n'ont pas encore déstabilisé la santé financière de la Ville, encore que la hausse des impôts ait été un indicateur du contraire.

Ce CFU, cependant, révèle des fragilités et des signaux d'alerte clairs sur l'évolution de nos finances. Si la Ville reste aujourd'hui solvable, elle a considérablement réduit ses marges de manœuvre en quelques années.

La première réalité est évidemment celle de la dette, même si, comme cela a été rappelé, la capacité de désendettement est, pour une Ville de cette strate, plus que correcte.

Fin 2025, l'encours atteint plus de 112 M€. Nous étions très loin de ce niveau au début du mandat précédent.

Alors, vous avez précisé qu'il y avait des rattrapages à faire. Peut-on espérer que ces rattrapages soient terminés après un mandat complet ? Nous ne pouvons imaginer que Villeurbanne ait été aussi démunie en termes d'équipement qu'il lui faudrait deux mandats pour revenir à un niveau correct. Et surtout, les finances de la Ville pourraient ne pas supporter cette même évolution 12 ans de suite.

Les premiers indicateurs ne nous rassurent pas énormément, puisque cette hausse ne ralentit pas réellement, le BP 2027 prévoyant encore plus de 44 M€ d'emprunt d'équilibre. On nous répondra bien sûr que la dette finance des investissements utiles. Évidemment. Personne ici ne conteste qu'une collectivité puisse avoir recours à l'emprunt pour construire des écoles, rénover son patrimoine ou moderniser ses équipements.

Mais le sujet n'est pas l'existence de la dette. La dette est effectivement un outil de gestion. Le sujet, c'est son rythme, son ampleur et son expansion à défaut de sûreté. Car si le mandat précédent aura été celui du tout en même temps, nous appelons de nos vœux que ce mandat soit marqué par des priorités claires et un minimum de prévoyance face à des périodes très incertaines, dans un avenir plus ou moins proche. Cela a été rappelé.

L'addition permanente de projets sans ralentissement réel, malgré la montée des contraintes financières, atteint aujourd'hui certaines limites, ne serait-ce qu'opérationnelles.

Le BP 2025 prévoyait plus de 90 M€ d'investissement. Le réalisé est inférieur d'environ 10 M€. Cela ne veut pas dire que les projets disparaissent, mais si le report s'accumule, c'est que la capacité réelle d'exécution devient plus tendue. Les engagements pris aujourd'hui continueront à produire leurs effets financiers demain. Cela ne veut pas dire qu'il faut arrêter d'investir, non, mais il est nécessaire en ce début de mandat de prendre du recul sur la capacité et les besoins réels de la Ville.

Car pendant que les investissements s'accumulent, les charges fixes continuent, elles aussi, d'augmenter. Les dépenses de personnel dépassent désormais les 100 M€, même si les hausses sont le plus souvent mécaniques (revalorisation nationale, retraites, effet statutaire, progression de carrière, etc.).

Mais le résultat est là : la rigidité budgétaire de la Ville augmente fortement. Et cette rigidité réduit progressivement nos capacités d'adaptation face aux aléas.

Vous qui avez connu un mandat marqué d'évènements inhabituels (le Covid, la guerre en Ukraine, l'inflation), vous devriez être les mieux placés pour savoir que préserver des marges de manœuvre est la clé d'une gestion fluide et sereine. C'est d'autant plus vrai que le coût de la dette commence désormais à peser concrètement sur le budget communal.

Les intérêts financiers ont fortement augmenté en deux exercices, et contrairement à une école ou à un équipement sportif, ces millions d'euros supplémentaires ne produisent aucun service public nouveau. Ils viennent simplement réduire les marges futures.

Alors oui, vous allez me dire : *« pas de bras, pas de chocolat, on ne peut pas s'endetter et imaginer ne pas avoir de frais liés à cela »*. Mais c'est justement car nous le savons bien que chaque nouvel emprunt doit être pris avec la conviction de son impérieuse nécessité, sans quoi une part de moins en moins négligeable de l'argent public servira demain à rembourser les choix d'aujourd'hui.

C'est précisément pour cela que nous souhaitons qu'après les rattrapages évoqués, ce mandat soit plus serein et se fonde sur la nécessité de préserver des marges de manœuvre sans stopper net tout investissement. D'autant que ce CFU rappelle également un autre point important : la fragilité croissante de certaines recettes.

Je pense notamment aux DMTO, les droits de mutation à titre onéreux, qui se sont effondrés avec le retournement du marché immobilier. Nous sommes passés d'environ 9,8 M€ à un peu plus de 5 M€. Et même s'ils semblent repartir à la hausse, nous sommes encore loin du point de départ. De plus, une recette divisée en deux, sans aucune marge de manœuvre, et avec des dépenses déjà engagées, cela signifie nécessairement des moments très douloureux et des choix cornéliens.

La Ville n'est toutefois pas aujourd'hui au bord du gouffre, elle est cependant dans un modèle budgétaire beaucoup plus tendu qu'avant, et beaucoup plus dépendant de l'emprunt, des conditions des taux et d'un contexte économique favorable. Or, personne ne peut garantir que ce contexte restera durablement stable.

Je ne mentionne même pas les recettes des collectivités venant de l'État, bien que ce sujet sera nécessairement important lors de la période des prochaines élections présidentielles.

C'est pourquoi nous souhaitons commencer ce mandat sans a priori, mais avec tout de même quelques interrogations. Quel niveau de dette considérez-vous comme soutenable ? Jusqu'où les charges fixes peuvent-elles augmenter ? Quelle capacité d'autofinancement voulons-nous préserver ? Et enfin, quels arbitrages seriez-vous prêts à faire en cas de retournement plus brutal de la conjoncture ?

Parce qu'en réalité, le sujet n'est pas simplement comptable, mais il est bien politique. Cela veut dire faire des choix, prendre position, parfois difficilement, mais la décision est d'autant moins difficile que vous aurez su être prévoyant.

Sur le long terme, le but est aussi de préserver une capacité d'agir, pour éviter d'avoir un budget toujours plus rigide, limité par des dépenses irréductibles (les coûts d'entretien, les charges de personnel, les intérêts de la dette).

C'est sur ce point que nous apportons notre vigilance, car si votre gestion reste stable pour le moment, votre stratégie a pris un niveau de risque important, et l'atterrissage pourrait être difficile.

Pour autant, nous ne tombons ni dans la caricature, ni dans la polémique facile. Nous reconnaissons que des équipements utiles ont été réalisés, que des besoins existaient, que certaines transformations urbaines étaient nécessaires. Mais notre responsabilité est aussi de dire que tout ne peut pas être mené simultanément sans conséquences.

Et surtout, notre responsabilité est de défendre une vision équilibrée des finances publiques, une gestion qui permette à la fois d'investir, de protéger les habitants et de conserver des marges de manœuvre suffisantes pour faire face aux crises futures. Car les Villeurbannais ne jugent pas à travers des tableaux comptables, mais bien par leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat.

Et c'est avec cette exigence que nous continuerons, dans les années qui viennent, à exercer pleinement notre rôle : celui d'une opposition attentive, rigoureuse, capable de reconnaître ce qui fonctionne, mais aussi de signaler clairement les fragilités lorsqu'elles apparaissent. Parce qu'au-delà des clivages politiques, notre responsabilité commune reste de préserver durablement les capacités d'action de notre Ville et l'intérêt des Villeurbannaises et des Villeurbannais.

Je vous remercie. Notre Groupe s'abstiendra.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour une intervention commune à l'ensemble des Groupes de la majorité, je laisse la parole à M. Antoine PELCÉ.

M. PELCÉ.- Merci, Monsieur le Maire, chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Pour celles et ceux qui, comme moi, ont eu l'honneur de faire partie de notre majorité lors du mandat précédent, ce compte financier unique pour l'année 2025 nous renvoie naturellement vers la gestion qui a été la nôtre depuis 2020.

À l'heure où notre majorité est au travail pour élaborer un nouveau plan de mandat en faveur d'une Ville toujours plus juste, protectrice et robuste pour les Villeurbannaises et Villeurbannais, soyons clairs :

Ce n'est pas aujourd'hui que nous avons à débattre des orientations budgétaires pour les années à venir. Le rendez-vous est pris pour cet automne et nous faisons le vœu que ce débat soit placé au niveau qu'il mérite.

Aujourd'hui, nous rendons compte de l'exécution complète d'un budget en regardant les faits.

Et les faits sont là : entre les engagements pris tout au long du mandat pour une triple transition démocratique, écologique et sociale, et les réalisations concrètes pour atteindre cet objectif, il y a eu de la constance.

À travers la présentation qui vient de nous en être faite par notre collègue Jonathan BOCQUET, nous pouvons maintenir ce que nous avons toujours affirmé lors du mandat passé : ce projet a été résolument ambitieux, volontariste et responsable, pour doter progressivement notre Ville d'un budget à la hauteur des besoins de ses habitantes et habitants dans une ville en constante évolution.

Nous l'avons vu, la comparaison année après année n'est pas chose aisée. Le mandat précédent a eu son lot de crises plurielles à tous les niveaux à surmonter, mais aussi des circonstances rares ou des aubaines qui ont pu affecter la lecture de ces bilans financiers. Malgré tout, nous avons gardé le cap et soulignons-le encore : la situation financière présentée aujourd'hui est saine.

Conformément à ce que nous avions annoncé, l'investissement reste élevé, légèrement en deçà de l'année 2024. Maintenir ce rythme d'investissement était une priorité pour :

Continuer à rattraper le déficit constaté en termes de qualité des équipements et d'espaces publics ;

Anticiper cette force croissance démographique à Villeurbanne, et qui suggère des réponses dans tous les secteurs ;

Accélérer nos politiques d'adaptation du territoire et d'atténuation pour limiter les effets du changement climatique.

La liste des projets réalisés est longue. J'en citerai seulement quelques-uns :

Ainsi, en matière d'éducation, la nouvelle école Niki-de-Saint-Phalle dans le quartier Grandclément a pu accueillir ses premiers élèves à la rentrée de septembre 2025. Ce sont aussi de nouveaux locaux pour le groupe scolaire Albert-Camus et un raccordement au réseau de chauffage urbain. Citons aussi les travaux d'amélioration thermique réalisés dans les groupes scolaires Léon Jouhaux et Jean Moulin. C'est aussi la lourde réhabilitation en cours du groupe scolaire Croix-Luizet. C'est enfin l'aboutissement du groupe scolaire Simone-Veil et de la crèche Ellen-Key, dans le quartier de la Soie, que nous avons inauguré en mars 2025.

Côté sport, le futur complexe sportif Alice-Milliat figure parmi les nouveaux équipements qui apporteront une réponse supplémentaire afin d'encourager la pratique d'une activité physique pour le bien-être de tous les habitantes et habitants, et répondre aux besoins des 275 associations sportives du territoire.

Pour la culture, nous étions réunis il y a un an à la MJC Damidot (mai 2025) aux côtés des habitantes et habitants et des équipes pour célébrer la fin des travaux de rénovation

thermique. C'est aujourd'hui plus de confort pour les usagers de ce lieu et une consommation énergétique exemplaire.

Vous me permettrez également de souligner la création d'une douche publique, accessible tous les vendredis matin de 9 à 12 heures au Rize pour les personnes en ayant besoin. C'était un projet issu du budget participatif. Nous l'avons inauguré en octobre dernier.

Pour accroître la présence de la nature en ville, nécessaire pour lutter contre les îlots de chaleur, le parking de la salle Raphaëlle-de-Barros s'est transformé en parc de la France Libre et de la Résistance. C'est désormais un parc urbain de 4 400m², ouvert sur le quartier en faveur du cadre de vie des habitants et des habitantes. C'est également la création du Petit Parc Gisèle Halimi à Grandclément. C'est aussi la poursuite des aménagements au parc Roger Planchon sur la friche ACI. Et puis, il y a encore le parc Lina Cretet, ou la requalification du Parc de l'Europe Jean Monnet...

Vous l'aurez compris, c'était là aussi une priorité.

Enfin, en tant que nouvel adjoint notamment à l'accès aux droits, la qualité du service public et la relation aux usagers, je ne surprendrai personne en soulignant la rénovation des locaux du CCAS, finalisée en juillet dernier, et qui offre désormais la qualité d'accueil et de confort que les citoyens et citoyennes méritent, tout comme celles et ceux qui y travaillent. On peut y ajouter plus largement l'accueil général du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

Tout cela, et bien plus encore, revient à 361 €/habitant/an. Autrement dit, un peu moins de 1 €/jour/habitant. Il nous semble que cet euro a bien été investi, et à chaque fois nécessaire.

S'agissant du fonctionnement, s'il convient de noter la baisse des dépenses de charges générales de 6 % (soit 2 M€) par rapport à 2024, il faut tout autant prendre la mesure du travail réalisé par la Ville en matière d'amélioration énergétique, avec notamment une baisse de la consommation d'électricité de 3 %. C'est le résultat de nos efforts de sobriété compris dans notre plan de transition écologique.

Une sobriété que l'on peut retrouver dans d'autres secteurs de nos dépenses de fonctionnement, sans doute plus symboliques, mais non moins exemplaires. Les coûts en matière de cérémonies et frais de réception sont encore en baisse en 2025. Cela avait été relevé l'an passé par notre majorité, répétons-le à nouveau.

Concernant les charges du personnel, celles-ci sont en légère hausse, compte tenu de l'impact des mesures nationales avec des augmentations de cotisations patronales, mais aussi – et c'est un choix politique fort – par notre volonté d'instaurer un salaire minimum de 1 632 € nets mensuels. Fidèles à nos engagements en faveur d'un service public préservé et renforcé, c'est aussi des créations de postes dans des secteurs qui en manquaient. Citons par exemple l'augmentation des effectifs des policiers municipaux.

Comme présenté, la fiscalité locale reste stable et autour des 70 % de la totalité de nos recettes réelles de fonctionnement. Les équilibres demeurent sensiblement les mêmes.

Enfin, quelques mots sur la fameuse dette. Avec une capacité de désendettement de 2,77 années, nous sommes très loin du seuil d'alerte fixé à 10 ans. Ce seul argument devrait, je crois, suffire pour rassurer les plus sceptiques de notre assemblée.

Là où certains voient un indicateur de fragilité, nous nous appuyons au contraire sur un outil nécessaire et stratégique pour financer des investissements durables pour la Ville et au service de celles et ceux qui l'habitent aujourd'hui et qui l'habiteront demain.

Là où certains conseillent l'attentisme, nous assumons au contraire de ne pas rester passifs face aux crises, tout en gardant la responsabilité de ne pas laisser cette dette s'envoler. Oui notre gestion est ambitieuse, mais elle est tout autant rigoureuse.

Là où certains dénoncent l'imprudence, nous répondons que le coût de l'inaction serait bien plus élevé pour les générations futures. Ce serait un patrimoine condamné à se dégrader ; ce seraient des coûts de maintenance amenés à augmenter ; ce serait l'abandon organisé de la lutte pour plus de justice sociale et de justice environnementale. Ce n'est pas notre projet !

Pour toutes ces raisons, l'ensemble des Groupes de la majorité assument pleinement ce rapport, et nous le voterons avec engagement.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Comme vous le savez, sur ce vote, je vais devoir quitter l'assemblée. Mais au préalable, je vais laisser M. BOCQUET réagir aux différentes interventions, car je ne peux pas prendre part aux débats. Peut-être que quand ce sera voté, je dirai deux ou trois mots, mais je serai bref.

M. BOCQUET.- Merci à vous, Monsieur le Maire. Merci à toutes et tous pour le sérieux avec lequel vous vous êtes saisis de cette délibération.

Je ferai un résumé de ce que j'ai compris. LFI nous reproche une gestion restrictive. Selon eux, nous n'utilisons pas assez nos capacités financières. Villeurbanne Progressiste nous reproche une gestion dispendieuse. Selon eux, nous dépensons au-delà de nos capacités. C'est la richesse de cette assemblée, et c'est la richesse à venir des débats sur le mandat prochain.

En 2020, en prenant mes fonctions au début du mandat, j'avais affirmé que nous pouvions nous réjouir que la situation budgétaire de la collectivité soit saine et j'avais salué la gestion budgétaire de nos prédécesseurs. En 2026, il m'est permis de le répéter à propos du mandat précédent. Tous les indicateurs l'attestent. Tout le monde devrait s'en réjouir.

J'ai toujours dit que l'on ne court pas après les classements. Notre vision d'une ville bien gérée, c'est d'abord une ville qui répond aux besoins des habitants. C'est une ville qui lutte contre les inégalités, qui assure de bonnes conditions de travail, qui veille au développement durable, qui anime une démocratie vivifiée, et c'est une ville qui préserve l'avenir : l'avenir écologique, l'avenir social et l'avenir financier.

Autrement dit, investir, protéger les habitants, conserver une marge de manœuvre, pour reprendre la formule de Mme CRUZ.

Plusieurs groupes ici présents ont dit qu'ils n'étaient pas là sur le mandat précédent. Je vais donc me permettre de redire des choses que je disais systématiquement lors de l'explication de certains arguments, au risque d'être redondant.

Le levier de la dette est l'un des leviers à notre disposition. Il est lié à une logique assez classique : on investit pour l'avenir, pour des équipements comme des gymnases, des écoles, des parcs, dont la durée de vie se compte en dizaines d'années. Il est donc logique que l'on étale leur paiement sur la même durée.

Vous avez été plusieurs à évoquer le coût de la dette. Notamment vous, Monsieur VULLIERME, sous-entendez qu'il aurait mieux valu investir et emprunter quand les taux d'intérêt étaient faibles. Je pense que l'on se rejoindra facilement. Un effort de rattrapage tel que celui qu'il a fallu engager à Villeurbanne pèse évidemment lourdement sur la stratégie budgétaire.

Ce qui compte, c'est la soutenabilité de la dette, et c'est là que je ne peux pas être d'accord avec Mme FABRIGUET. Le coût de la dette, comme l'a d'ailleurs dit M. VULLIERME, pèse sur nos capacités et notre budget de fonctionnement. Et parce que l'on doit payer le capital et les intérêts, si vous voulez vous endetter davantage, il faut en conclure que vous préférez que l'on consacre l'argent public à payer les banquiers, plutôt qu'à développer des politiques publiques.

Côté LFI, si je vous ai bien entendus, votre logique est la suivante : tant que cela ne brûle pas, on peut chauffer ; tant que l'on n'est pas en excès de vitesse, on peut accélérer. Oui, aujourd'hui, les indicateurs sont satisfaisants, voire très bons, pour certains, mais c'est ce pilotage équilibré qui permet d'avoir ces indicateurs. Ce n'est pas parce que nous avons de bons indicateurs que nous allons changer de stratégie, parce que c'est justement grâce à notre stratégie que nous avons de bons indicateurs.

Les investissements baissent la dernière année du mandat. C'est assez classique dans un cycle municipal. On ouvre plus de crédits que l'on en consomme à la fin, c'est assez élémentaire, et c'est le contraire qui serait étonnant et inquiétant. Vous comparez des aides à des partenaires par subventions entre deux années alors que c'est typiquement une ligne qui est fluctuante par nature, et les comparaisons d'une année sur l'autre sont très problématiques.

Madame CRUZ, je vous remercie de reconnaître que les indicateurs financiers sont corrects et que la légère dégradation constatée était nécessaire. Nous nous entendrons sur le besoin de vigilance, peut-être moins sur les besoins à venir sur les prochaines années. Nous avons encore besoin d'équipements publics, et la canicule nous rappelle que la transition écologique ne peut pas attendre.

Et si certains doutent du besoin de rattrapage, j'ai quelques éléments encore à vous partager, si l'on peut les projeter côté technique : la comparaison de la Ville de Villeurbanne avec les Villes de même strate, les communes entre 100 et 250 000 habitants. Je vois deux choses en regardant ce tableau. Nos dépenses ont fortement augmenté sur le précédent mandat : 45 % pour les achats et charges externes, ce qui est colossal, 23 % sur les frais de personnel, 25 sur les dépenses de fonctionnement. Ce sont des augmentations que l'on ne retrouve certainement pas dans beaucoup de collectivités.

Mais même après ces évolutions extrêmement fortes, même après ces augmentations de dépenses extrêmement fortes, vous voyez que l'ensemble des chiffres de 2024 sont bien en deçà des niveaux de dépenses des communes de la strate. Ce qui veut dire que, non, l'effort de rattrapage n'est pas terminé. Il est important de l'avoir en tête.

Vous nous appelez à faire des priorités. Je crois que le programme municipal est clair en la matière, et M. le Maire a réaffirmé les axes que nous considérons prioritaires. Je note que tous les groupes ont mentionné avec force le contexte particulièrement inquiétant pour les collectivités, et je compte donc sur tous les groupes pour défendre au niveau national l'intérêt des collectivités et leur capacité à agir, et à avoir au niveau local une discussion d'intérêt général sur la préservation des moyens d'agir pour la collectivité, sur le court, sur le moyen et sur le long terme.

Le DOB sera l'occasion de discuter ensemble de l'impérieuse nécessité de nos investissements. Et puisque j'ai regretté sur le mandat précédent que certains demandaient systématiquement une baisse des dépenses sans jamais nous faire une seule proposition en ce sens, j'espère que ceux qui nous appellent à relâcher la pédale nous diront concrètement sur quoi ils considèrent que nous sommes allés trop loin ou trop vite.

Et je compte sur tous les groupes politiques municipaux, et je suis convaincu qu'ils le feront, pour défendre notre capacité à agir pour les habitants villeurbannais. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais donc proposer à ce Conseil de confier la présidence à Mme la Première Adjointe, s'il n'y a pas d'objection, pour procéder au vote.

Mme THOUVENOT.- Tous les groupes s'étant exprimés, je mets donc ce CFU 2025 aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *4 abstentions.* Des votes contre ? *7 voix contre.* Y a-t-il des votes pour ? Il est approuvé.

Abstention : Mesdames Sophie CRUZ, Virginie DEMARS, Messieurs Maxime CAMINALE, et Alexis MONTEIL.

Contre : Mesdames Fannie MALATERRE, Gaëlle FABRIGUET, Elise MUNOZ, Messieurs Tammouz AL-DOURI, Samir ASSELOT, Mathieu GARABEDIAN et Alexandre RUCH.

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL, Mesdames Valérie BENDAHMANE, Hanna DIF, Nicole TESSIER SIBEUD, Messieurs Ikhlef CHIKH et Didier VULLIERME.

- Adopté à la majorité -

3. R 2026-174 : BILAN DE LA GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES 2025 - M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *6 abstentions.* Des votes contre ? *5 voix contre.*

Vous prenez part au vote ?

M. VULLIERME.- Non, justement, Madame la Première Adjointe, comme annoncé dans l'intervention, nous ne prendrons pas part au vote de cette délibération, comme à celui des deux suivantes.

Mme THOUVENOT.- Donc, 174, 177, 171, vous ne prenez pas part au vote.

Abstention : Mesdames Sophie CRUZ, Virginie DEMARS, Elise MUNOZ, Messieurs Maxime CAMINALE, Alexis MONTEIL et Alexandre RUCH.

Contre : Mesdames Fannie MALATERRE, Gaëlle FABRIGUET, Messieurs Tammouz AL-DOURI, Samir ASSELOT et Mathieu GARABEDIAN.

Ne prennent pas part au vote : Mesdames Valérie BENDAHMANE, Hanna DIF, Nicole TESSIER SIBEUD, Messieurs Ikhlef CHIKH et Didier VULLIERME.

- Adopté à la majorité –

4. R 2026-177 : AFFECTATION DU RESULTAT 2025 - M. Jonathan BOCQUET*

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *6 abstentions.* Des votes contre ? *5 voix contre.* Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

Abstention : Mesdames Sophie CRUZ, Virginie DEMARS, Elise MUNOZ, Messieurs Maxime CAMINALE, Alexis MONTEIL et Alexandre RUCH.

Contre : Mesdames Fannie MALATERRE, Gaëlle FABRIGUET, Messieurs Tammouz AL DOURI, Samir ASSELOT et Mathieu GARABEDIAN.

Ne prennent pas part au vote : Mesdames Valérie BENDAHMANE, Hanna DIF, Nicole TESSIER SIBEUD, Messieurs Ikhlef CHIKH et Didier VULLIERME.

5. R 2026-171 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *6 abstentions.* Des votes contre ? *5 voix contre.* Il est approuvé.

Abstention : Mesdames Sophie CRUZ, Virginie DEMARS, Elise MUNOZ, Messieurs Maxime CAMINALE, Alexis MONTEIL et Alexandre RUCH.

Contre : Mesdames Fannie MALATERRE, Gaëlle FABRIGUET, Messieurs Tammouz AL-DOURI, Samir ASSELOT et Mathieu GARABEDIAN.

Ne prennent pas part au vote : Mesdames Valérie BENDAHMANE, Hanna DIF, Nicole TESSIER SIBEUD, Messieurs Ikhlef CHIKH ET Didier VULLIERME.

- Adopté à la majorité -

6. R 2026-175 : GESTION ACTIVE DE LA DETTE - RECOURS AUX INSTRUMENTS DE COUVERTURE - M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *4 abstentions.* Des votes contre ? *7 voix contre.* Il est approuvé.

Abstention : Mesdames Sophie CRUZ, Virginie DEMARS, Messieurs Maxime CAMINALE, et Alexis MONTEIL.

Contre : Mesdames Fannie MALATERRE, Gaëlle FABRIGUET, Elise MUNOZ, Messieurs Tammouz AL-DOURI, Samir ASSELOT, Mathieu GARABEDIAN et Alexandre RUCH.

- Adopté à la majorité -

Mme THOUVENOT.- Vous participez au vote ?

M. VULLIERME.- Oui, nous reprenons le cycle normal et votons pour.

Mme THOUVENOT.- Voilà pour le cycle budgétaire.

Monsieur le Maire, je vous redonne la présidence.

M. LE MAIRE.- Merci. Il n'y a pas forcément besoin de revenir beaucoup sur les échanges qui ont eu lieu, car l'adjoint aux finances a parfaitement traduit l'état d'esprit qui est le mien et celui de cette équipe. Mais il y a eu quelques moments lors des interventions sur lesquels je ne voudrais pas laisser planer le doute, notamment pour celles et ceux qui nous suivent.

Je suis prêt à étudier toutes les questions sur la question des frais de personnel au sein de cette collectivité. Mais si l'on commence à les comparer avec d'autres collectivités, il faut comparer ce qui est comparable. Notamment puisque vous l'avez fait avec la Ville de Lyon, est-ce à dire que vous souhaitez que nous supprimions la régie qui permet de nourrir tous les enfants des écoles aujourd'hui, qui est en régie interne, alors que la Ville de Lyon passe des marchés pour les cantines scolaires ?

Ce sont les questions que nous avons devant nous.

Je vous invite donc à être attentif lorsque l'on utilise le registre de comparaison sur la question notamment de l'emploi et des postes occupés au sein de notre Ville. Je crois que personne ne remet en cause l'intérêt d'avoir une restauration municipale, avec des agentes et agents de la fonction publique qui nous permettent d'aller assez loin dans les évolutions attendues, notamment dans le cadre de la loi EGALIM pour les bacs inox, et cela pourrait aller sur d'autres emplois.

Sur les autres aspects de vos interventions, j'ai juste un mot à l'attention d'une formule qui a été employée par la représentante du Groupe élus insoumis citoyennes. Je ne peux pas laisser parler de brigades violentes quand vous parlez de la BST. Vous avez le droit de dire ce que vous voulez, mais qualifier ainsi nominativement des femmes et des hommes qui interviennent sur un territoire, je vous invite à être prudente.

Vous pouvez dire tout ce que vous voulez sur les violences policières, etc., mais faire un raccourci entre demander des brigades violentes et l'intervention de la BST, cela ne me

semble pas tout à fait à la hauteur de la qualité de l'intervention qui a été la vôtre sur l'ensemble des autres sujets.

Je vous propose de revenir à l'ordre du jour de ce Conseil.

Nous passerons la communication sur les autorisations faites au Maire à la fin de l'ordre du jour.

7. R 2026-176 : OCTROI DE LA GARANTIE DE LA VILLE A CERTAINS CRÉANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

8. R 2026-180 : GARANTIE D'EMPRUNT (CDC) A LA FONDATION ARALIS - ACQUISITION-AMELIORATION DE 25 LOGEMENTS EN PENSION DE FAMILLE SITUES 81, RUE PIERRE VOYANT A VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *2 voix contre.* Il est approuvé.

Contre : Madame Elise MUNOZ et Monsieur Alexandre RUCH

- Adopté à la majorité -

9. R 2026-181 : GARANTIE D'EMPRUNT (ACTION LOGEMENT SERVICES) A LA FONDATION ARALIS - ACQUISITION-AMELIORATION DE 25 LOGEMENTS EN PENSION DE FAMILLE SITUES 81, RUE PIERRE VOYANT A VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *2 abstentions.* Des votes contre ? Il est approuvé.

Abstention : Madame Elise MUNOZ et Monsieur Alexandre RUCH.

- Adopté à l'unanimité -

10. R 2026-178 : GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIÉTÉ ALLIADE HABITAT - RÉHABILITATION DE 9 LOGEMENTS SITUES 17, RUE DEDIEU A VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *2 abstentions.* Des votes contre ? Il est approuvé.

Abstention : Madame Elise MUNOZ et Monsieur Alexandre RUCH.

- Adopté à l'unanimité -

11. R 2026-179 : GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIÉTÉ ALLIADE HABITAT-CONSTRUCTION DE 39 LOGEMENTS SITUES 8, RUE ALFRED DE MUSSET A VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *2 abstentions.* Des votes contre ? Il est approuvé.

Abstention : Madame Elise MUNOZ et Monsieur Alexandre RUCH.

- Adopté à l'unanimité -

12. R 2026-184 : PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - ALLIADE HABITAT - 44 PLACE GRANDCLEMENT – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Vous allez me dire que j'ai un esprit d'escalier, mais quand vous avez indiqué les baisses de subventions d'investissement sur le logement social, je rappelle que ces aides qui sont apportées au logement social sont liées au nombre de permis de construire qui sont déposés et aux demandes de subventions. Donc, il n'y a pas de volonté de notre part de baisser les subventions au logement social. Il y a simplement eu une année où il y a eu des demandes moindres en la matière.

Je profitais juste de ce rapport pour faire un éclaircissement. Cela n'enlève rien à l'ensemble du propos que vous avez tenu sur la baisse, mais en tout cas, sur la question du logement social, c'est lié au nombre de logements sociaux qui sont déposés.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *2 voix contre.* Il est approuvé.

Contre : Madame Elise MUNOZ et Monsieur Alexandre RUCH.

- Adopté à la majorité -

13. R 2026-185 : PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME RHÔNE - 27 RUE ALEXANDRE BOUTIN – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *2 voix contre.* Il est approuvé.

Contre : Madame Elise MUNOZ et Monsieur Alexandre RUCH.

- Adopté à la majorité -

14. R 2026-186 : PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION LYON MÉTROPOLE HABITAT - 298 COURS EMILE ZOLA – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *2 voix contre.* Il est approuvé.

Contre : Madame Elise MUNOZ et Monsieur Alexandre RUCH.

- Adopté à la majorité -

15. R 2026-197 : DÉSIGNATION DE REPRESENTANTS.ES AU SEIN DE PLUSIEURS ORGANISMES ET INSTANCES - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Le rapport vous a été remis sur table. Pour ces désignations, le CGCT ne prévoit pas de vote à bulletin secret. Nous vous proposons de le voter à main levée. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? *2 abstentions.* Des votes contre ? Il est approuvé.

Abstention : Madame Elise MUNOZ et Monsieur Alexandre RUCH.

- Adopté à l'unanimité -

16. R 2026-196 : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE (ENMDAD) ET LA VILLE DE VILLEURBANNE POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE DE LOCAUX – M. Jacques VINCE

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

17. R 2026-193 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LE CCAS DE VILLEURBANNE POUR LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS – M. Jacques VINCE

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

18. R 2026-194 : REMISES GRACIEUSES DE DETTES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, LES TEMPS PÉRISCOLAIRES, LES SÉJOURS SCOLAIRES A CHAMAGNIEU – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il y a une demande d'intervention pour le Groupe Insoumis Citoyens Citoyennes de Villeurbanne. Monsieur BOCQUET, attendez-vous l'intervention ? Très bien. La parole est à Mme Fanny MALATERRE.

Mme MALATERRE.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons choisi aujourd'hui d'aborder un sujet extrêmement important pour beaucoup de familles villeurbannaises, celui de la gratuité des cantines scolaires et du périscolaire.

Avant toute chose, je tiens à rappeler que c'est une question de principe, une vision politique attachée à l'universalité des droits. L'alimentation est un commun du vivant, et non un bien marchand.

Monsieur le Maire, ne me rétorquez pas que ce n'est pas finançable, que cela impacterait le budget. C'est un choix dans le fonctionnement de la commune. Monsieur le Maire, ne me rétorquez pas non plus que la Ville de Villeurbanne pratique des prix réduits pour les familles qui en ont besoin. Pour accéder à ces tarifs, c'est une nouvelle stigmatisation pour elles, sans parler de l'absurdité d'endetter un peu plus ces mêmes foyers pour ce qui pourrait apparaître pour de petites sommes.

Nous réclamons donc la gratuité pour tous, toutes, sans tri, sans stigmatisation, sans contrôle. Les enjeux sont multiples. Celui de la santé publique, avec un accès à une alimentation équilibrée, un plat chaud, des conditions nécessaires à un meilleur apprentissage scolaire. Mais aussi une occasion de se construire ensemble. Pratiquer la gratuité, c'est réaliser l'universalisme concrètement. La gratuité des services publics comme la cantine, l'accueil au périscolaire, c'est une vision de société.

Le Groupe Insoumis votera naturellement pour ce rapport, afin d'apporter un soutien aux familles concernées. Toutefois, nous attendons, Monsieur le Maire, que vous engagiez enfin un vrai débat sur la gratuité de la cantine et des temps périscolaires à Villeurbanne. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

M. BOCQUET.- Finalement, c'est la suite logique de l'intervention de votre groupe sur le budget. Je me dis que, parfois, quand on est élu insoumis, il doit être assez facile de préparer des interventions. On a une maxime : gouverner, c'est faire des ratures. La cantine,

c'est gratuit. La crèche, c'est gratuit. L'extra et le périscolaire, c'est gratuit. Et après tout, pourquoi faire autrement, puisque nous ne sommes pas soumis à des contraintes budgétaires ?

Je ne peux pas vous enlever la cohérence, et je le dis sans ironie, sans sarcasme, il y a une vraie cohérence. Et nous avons un vrai désaccord de fond qui explique qu'après, nous n'arriverons pas à nous mettre d'accord. L'universalité des droits ne doit pas remettre en cause le principe de solidarité, interclasses notamment, et le principe de redistribution qui fonde la solidarité dans cette société.

Les leçons de solidarité paraissent d'ailleurs un peu décalées. Il me semble qu'il n'est pas le temps de refaire la campagne municipale, dans laquelle nous avons fait des propositions et nous avons annoncé des mesures fortes pour le pouvoir d'achat : la gratuité des fournitures scolaires pour tous les élèves, la gratuité ciblée pour les ménages les plus modestes (quotient familial de 0 à 200).

Ce qui fait d'ailleurs écho à un dispositif que nous avions mis en place sur le mandat précédent, et dont, je crois, l'adjoint aux solidarités de l'époque, votre président de groupe, était très fier : le 0 reste à charge, qui était exactement sur cette logique de gratuité ciblée pour les quotients familiaux inférieurs à 200 et qui permettait à des familles de bénéficier de la gratuité pour l'ensemble des offres de loisirs municipales quand elles étaient en situation de précarité.

La gratuité de la cantine, c'est 1 254 enfants sur les 10 000 enfants dans ce principe de quotient familial ciblé. La gratuité systématique supprimerait le principe même de participation financière sans aucune distinction. Et c'est un choix dont le caractère social, de justice et d'équité est pour le moins discutable, et dont la fragilité budgétaire est assez évidente. La gratuité est aussi, quand elle est sans condition, la négation de la politique, la négation de la responsabilité de l'usager aussi.

À l'inverse, la remise de dette gracieuse est un outil de solidarité. On aide ceux qui en ont réellement besoin. On prend en compte des situations individuelles, plutôt qu'un principe automatique. On rappelle que le service public a un coût et une valeur. Et on ne peut pas à la fois améliorer la qualité du service public et diminuer son coût. Cela n'existe pas.

Par exemple, sur les cantines, quand on vise le fait de proposer des repas de plus en plus bio et locaux, cela coûte plus cher et il faut que certaines personnes contribuent. Et nous pensons que l'usager a une part de responsabilité dans cette contribution.

La tarification du service public, quand elle est, comme à Villeurbanne, sur une logique de progressivité, c'est aussi un enjeu de solidarité, en mettant à contribution celles et ceux qui ont les moyens de contribuer et la capacité de faire œuvre de solidarité pour les autres. Nous assumons d'aider en priorité celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Enfin, voter aujourd'hui (vous avez accepté de le faire, et je vous en remercie) ne préjuge pas du débat légitime sur la politique tarifaire. Cette révision arrivera, la révision de la politique tarifaire municipale, mais elle ne s'improvise pas. C'est un puzzle très complexe, et il faut mettre tout à plat pour avoir la vision d'ensemble. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

19. R 2026-198 : CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES VÉHICULES DU PARC AUTOMOBILE DE LA VILLE – M. Jacques VINCE

M. LE MAIRE.- Il y a trois demandes d'intervention. Je vais laisser M. Jacques VINCE présenter le rapport.

M. VINCE.- Merci, Monsieur le Maire. Je ne vais pas présenter longuement le rapport, puisque je crois que, manifestement, plusieurs groupes d'opposition l'ont étudié avec une grande attention, mais, comme vous l'avez vu, il s'agit d'affecter des véhicules de fonction aux sept emplois fonctionnels qui sont indiqués.

Affectation limitée, vous le savez, en respect du décret 2022-250, à la nécessité absolue de service. Et par ailleurs, d'affecter 22 véhicules de service, dont le remisage est autorisé à domicile, aux missions des directions concernées. Je suis prêt à répondre aux questions et aux interpellations qui ne manqueront pas d'avoir lieu dans les interventions prévues.

M. LE MAIRE.- Un amendement a été présenté en conférence des présidents, qui va vous être présenté par M. Samir ASSELOT.

M. ASSELOT.- Monsieur le Maire, collègues, en proposant cet amendement, nous ne remettons bien sûr pas en cause les besoins de déplacement des cadres de la collectivité, mais préciser quand même que ce que vous nous demandez de voter aujourd'hui, ce n'est pas simplement un outil de travail, c'est un avantage en nature de plus accordé aux plus hauts salaires de la Mairie.

Alors que, on le sait tous, les habitants subissent de plein fouet l'inflation du prix du carburant, mais aussi des TCL, vous choisissez de maintenir carte carburant, badge télépéage et usage privé des véhicules municipaux pour les plus hauts cadres de la collectivité uniquement. Beaucoup de Villeurbannais et d'agents municipaux aimeraient avoir ce genre d'avantages.

Le plus incroyable dans votre rapport est que votre propre coalition politique a défendu l'inverse en dénonçant la réintroduction des véhicules de fonction par Mme SARSELLI à la Métropole de Lyon. Pourquoi ce que vous défendez à la Métropole ne serait pas possible à Villeurbanne ?

Après tout, une fois n'est pas coutume de ne pas avoir de cohérence politique avec le Parti Socialiste. Vous êtes soi-disant pour la transition écologique, Monsieur l'a rappelé, pour la sobriété, pour la justice sociale, mais dès qu'il faut toucher aux avantages accordés au sommet de l'administration, d'un coup, il n'y a plus personne.

Ce que nous proposons est simple : les agents municipaux gardent des véhicules de service pour assumer leur mission, mais nous refusons que les véhicules de fonction deviennent des avantages permanents pour les plus hauts salaires de la collectivité. C'est une question de cohérence, c'est une question d'exemplarité, et c'est surtout une question de justice sociale. C'est pourquoi nous vous invitons à voter pour cet amendement. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci à vous. Des interventions des Groupes politiques sont prévues. Dans l'ordre, je donne la parole à M. VULLIERME pour Villeurbanne Printemps Citoyen.

M. VULLIERME.- Merci, Monsieur le Maire. Juste une explication de vote, pour dire que nous voterons contre cet amendement, car les avantages en nature, tels qu'ils sont en partie décrits dans cette délibération, rentrent dans le cadre des nécessités absolues de service et sont donc justifiés.

Je profite de ce temps de parole, car vous ne l'avez pas mentionné dans votre introduction, ni M. l'Adjoint, pour dire que nous avons déposé un autre amendement, à la fois en conférence des présidences et tout à l'heure, en début de séance.

Nous demandons donc, à l'issue de l'examen des amendements, avant l'examen de la délibération, une interruption de séance au titre de l'article 13 du règlement intérieur, pour que puisse être distribué et examiné cet amendement qui a été remis en séance.

Pourquoi a-t-il été remis à ce moment-là ? Parce que la délibération définitive proposée nous a été remise le 22 mai, et la conférence des présidences était le 19 mai. Il était donc impossible de remettre avant la conférence des présidences un amendement sur une délibération que nous n'avions pas. Ou alors vous m'expliquerez comment.

C'est pour cette raison que nous l'avons déposée hors délai, et c'est aussi donc pour cette raison que l'article 12, qui prévoit que cela doit être déposé au moins avant la conférence des présidents, ne peut pas être invoqué pour rejeter notre amendement.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Président, de mettre à l'examen de cette assemblée cet amendement qui a été remis à la Direction des assemblées en début de séance, et pour cela, d'avoir une interruption de séance.

M. LE MAIRE.- Je vais accéder à la demande de suspension de séance, c'est de droit, et vous le savez très bien. Mais au préalable, je vais rappeler à l'ensemble des personnes qui sont membres de ce Conseil ou dans le public l'exercice que vous essayez de mettre en place.

Il s'est tenu une conférence des présidents. Il y a eu un débat autour de ce texte. Mme la Première Adjointe, qui présidait cette conférence des présidents, a fait une proposition de formulation d'évolution du texte du rapport de délibération. C'est exactement ce qui vous a été prononcé en séance qui est aujourd'hui dans le rapport présenté.

Maintenant, vous voulez prétexter de cela pour que nous prenions un amendement que vous avez déposé cet après-midi, et qui n'est pas recevable au titre de notre règlement intérieur. Nous allons accepter la suspension de séance, mais je ne vois pas ce qui me conduirait à accepter de présenter cet amendement au vote.

Nous allons faire la suspension de séance et nous revenons quand vous êtes prêts. Vous nous dites combien de temps vous souhaitez, Monsieur VULLIERME.

M. VULLIERME.- C'est vous qui avez la police de l'assemblée, c'est vous qui accordez la durée. Simplement, je pense que votre réponse n'est pas respectueuse du droit d'amendement des élus prévu au Code général des collectivités territoriales, et n'est pas respectueuse du débat démocratique.

La délibération telle qu'elle avait été rédigée pose encore un certain nombre de questions, sur le plan juridique notamment. Il est donc légitime pour tout élu de cette assemblée de pouvoir l'exprimer au moment du Conseil Municipal.

M. LE MAIRE.- Nous sommes parfaitement d'accord, mais vous évoquez le règlement intérieur et le CGCT. Le règlement intérieur, actuellement (nous allons tous participer à sa nouvelle formulation, et tout le monde y sera associé), dit qu'un amendement ne peut pas être présenté autrement que dans le cadre de la conférence des présidents, avec une anticipation, ce qu'a fait le Groupe qui nous présente un amendement. Et nous allons aller au vote.

Vous ne respectez pas ce délai. Vous envoyez un amendement tout à l'heure et souhaitez qu'il soit soumis aussi au vote. C'est là-dessus que cela ne semble pas possible. Mais encore une fois, j'accède à la demande de suspension de séance, et nous nous retrouverons dans 10 minutes, si vous le voulez bien.

(La séance est suspendue de 18 heures 37 à 18 heures 50.)

M. LE MAIRE.- Nous reprenons ce Conseil Municipal. La demande de suspension est de droit, j'y ai accédé, et nous avons interrompu le processus de présentation et de vote de l'amendement proposé par Villeurbanne Insoumise Citoyennes et Citoyens.

Nous avons eu une première demande d'intervention. Il y avait la possibilité d'une prise de parole pour Samir ASSELOT. Vous avez présenté l'amendement, mais vous pouvez aussi avoir une intervention. C'est bon ? Très bien.

La majorité avait demandé à s'exprimer aussi. Je vais donc donner la parole à M. VINCE, puis nous mettrons l'amendement aux voix. Puis je reviendrai sur la demande de M. VULLIERME. Est-ce que cela correspond à ce que chacune et chacun attend ? Très bien. Monsieur GARABEDIAN ?

M. GARABEDIAN.- Je comprends qu'à la suite des interventions, il y aura un vote de notre amendement avant de passer... ?

M. LE MAIRE.- Bien sûr, nous allons soumettre cet amendement au vote, mais puisque des Groupes avaient souhaité s'exprimer, dont la majorité, je lui laisse la parole. Je mettrai ensuite l'amendement aux voix, puis je répondrai à M. VULLIERME. Et à la fin, nous devrions aller vers le vote du rapport. Monsieur VINCE ?

M. VINCE.- Merci, Monsieur le Maire.

Pour donner quelques arguments sur ce que sera le vote de la majorité sur cet amendement, et aussi, en tant que rapporteur, pour apporter quelques éléments d'explication.

D'abord peut-être sur la sémantique qu'utilise M. ASSELOT sur les carburants et sur la carte carburant, je vous rassure tout de suite. Par exemple, sur les sept véhicules fonctionnels, il y en a trois qui sont 100 % électriques et quatre qui sont hybrides. C'est une carte carburant au sens large, ce ne sont pas des véhicules thermiques. Vous avez évoqué le prix de l'essence, je fais un petit correctif à ce sujet.

Sur la cohérence politique, j'y reviendrai un peu plus tard. Si M. le Maire le souhaite, il pourra s'exprimer aussi sur cette question.

Le règlement intérieur que mentionne également M. VULLIERME, qui est relatif aux conditions d'utilisation des véhicules du parc de la Ville, prévoit bien cette catégorie de véhicules de fonction. Ce règlement a été délibéré le 18 décembre 2024 et des élus de chacun de vos groupes l'ont voté. Manifestement, le passage dans l'opposition fait quelque peu bouger les postures.

L'article 2.1 précise que seuls les emplois fonctionnels suivants peuvent bénéficier de ces véhicules : directeur ou directrice de cabinet, DGS et DGA. Et dans cette catégorie, il n'y a pas de restriction à l'utilisation de ces véhicules. Il s'agit spécifiquement de véhicules automobiles dans cette catégorie, et pas d'autre chose.

Vous reconnaissez vous-même, Monsieur ASSELOT, et vous l'avez réexprimé ici d'une autre façon dans l'exposé des motifs de votre amendement, le caractère impérieux de mobilité des postes que je viens de nommer.

J'ai indiqué en commission que ces véhicules de fonction constituent effectivement des éléments de rémunération devant être déclarés en tant qu'avantage en nature et soumis à l'impôt. L'article L721-3 du CGCT dispose qu'un véhicule de fonction peut être attribué à un agent territorial occupant un emploi fonctionnel ou un collaborateur de cabinet mentionné sur une liste qui est fixée par le décret du 25 février 2022.

Tout cela est extrêmement encadré.

À Villeurbanne, nous nous situons plutôt dans une approche équilibrée, qui consiste à ne pas octroyer l'ensemble des avantages en nature que la loi permet, et les attribuer à certains emplois fonctionnels. D'autres éléments pourraient être attribués, par exemple un logement de fonction ou des frais de représentation. À Villeurbanne, il n'y a pas de frais de représentation, il n'y a pas de logements de fonction.

Vous avez évoqué une délibération métropolitaine récente qui était dans une mesure qui n'avait strictement rien à voir, puisqu'elle accordait elle-même le retour des véhicules de fonction, effectivement, mais également des logements de fonction et des frais de représentation qui couvrent un très large éventail de dépenses.

Ce n'est pas le choix que nous avons fait. Et il est pour le moins surprenant, je m'adresse à M. VULLIERME, que vous vous arrêtiez sur une question de badge de télépéage alors qu'en même temps, il y a un peu plus d'un mois, vous avez voté avec la majorité métropolitaine à laquelle appartient votre nouveau Groupe politique des moyens autrement plus importants : véhicules de fonction, logements de fonction, frais de représentation comprenant les frais de déplacement (stationnement, taxis, transports en commun, etc.), des frais de nourriture et de réception ainsi que d'éventuels frais protocolaires.

C'est un peu surprenant de s'arrêter, quand on en est là, à des frais de télépéage.

Nous le faisons, nous, dans une approche globale. Nous essayons de concilier l'attractivité de ces emplois fonctionnels, et nous l'assumons, l'exigence liée à ces emplois, qui implique une mobilisation à tout moment, y compris le week-end, tout en veillant à une gestion raisonnée et raisonnable des deniers publics. Cette mobilisation de moyens se fait donc dans des proportions équilibrées, et bien en dessous des possibilités offertes par le cadre réglementaire.

Et puisque vous nous invitez à évoquer les rémunérations, Monsieur ASSELOT, de ces emplois dans la collectivité, nous pouvons situer Villeurbanne par rapport à d'autres Villes, puisqu'il existe depuis 2019, dans la fonction publique, une obligation de publier les montants des dix plus hautes rémunérations de la collectivité ou de l'organisme public.

Je ne me suis pas livré à la moyenne de l'ensemble des Villes de notre strate, mais quelques exemples à la coloration politique variée. Par rapport à Villeurbanne, la moyenne au Havre, par exemple, est de 22 % supérieure pour ces dix plus hautes rémunérations. À Grenoble, 13 %, à Nîmes, 20 %. À Aix-en-Provence, elle est de 13 % plus élevée qu'à Villeurbanne. À Brest, 140 000 habitants, 7 % supérieure à notre Ville. Tous ces éléments indiquent que la rémunération de ces emplois nous situe dans une moyenne basse pour les Villes de la même strate.

Je voudrais élargir un peu le propos à partir de ces éléments critiques que vos deux Groupes portent au débat. Vous n'ignorez pas, les uns et les autres, un contexte où le bashing permanent du service public est devenu un sport national. Nous devons être particulièrement vigilants à ce qu'il ne soit pas tenu de propos qui pourraient contribuer à alimenter une suspicion généralisée ou accusatoire à l'endroit du service public. Nous serions surpris que vos Groupes, votre Groupe, Monsieur ASSELOT, particulièrement, puisque c'est un élément de votre critique, alimente ce dénigrement du service public.

M. ASSELOT.- Cela n'a rien à voir, ne mélangez pas tout !

M. VINCE.- J'ai compris dans votre propos qu'il y avait une critique des hauts revenus. Pouvez-vous me laisser terminer, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE.- Monsieur ASSELOT, nous ne nous connaissons pas bien, mais cela ne va pas le faire. Il y a des temps de parole. Vous demandez. Si vous souhaitez répondre, je vous laisserai bien sûr la parole pour pouvoir répondre à M. VINCE.

M. VINCE.- Je suis désolé, vous avez attaqué la rémunération d'agents publics. Oui ou non ?

M. LE MAIRE.- M. VINCE va finir. Si M. ASSELOT souhaite s'exprimer, je le laisserai répondre.

M. VINCE.- Nous veillerons pour notre part à ce que l'on ne jette pas l'opprobre sur des femmes et des hommes qui, dans leur parcours professionnel, ont fait le choix de ce service public. Alors, c'est vrai, ce sont les plus hauts salaires, mais ils n'en restent pas moins des agents publics dont l'action est au service de l'intérêt général.

Et nous aimerions aussi que ce qui n'est qu'un choix fait en toute transparence dans un cadre réglementaire ne fasse pas l'objet de stériles polémiques ou d'inutiles mises en cause. Cette vigilance, cette attention à chérir le service public, à le valoriser autant que possible, j'espère, sans vraiment en douter, que nous nous retrouverons pour le partager.

Et vous comprendrez donc pourquoi, Monsieur ASSELOT, à l'aulne de ces arguments, les Groupes de la majorité voteront contre l'amendement que vous présentez au nom de votre Groupe. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur ASSELOT, souhaitez-vous répondre ? Je vous laisse une minute.

M. ASSELOT.- Répondre, non, car nous avons eu un grand discours, mais nous n'avons pas vraiment compris tous les éléments. Simplement préciser quelque chose : nous ne remettons pas en cause le service public. À la France Insoumise, nous défendons corps et âme le service public. Nous dénonçons les privilèges et les avantages que vous avez octroyés aux plus hauts salaires alors qu'à la Métropole, vous avez fait l'inverse.

Donc, ne venez pas nous laisser des leçons de défense du service public quand vous-même vous n'êtes pas cohérents politiquement. Cessez votre mépris sur les agents du service public, car quand on veut défendre les agents du service public, on défend tous les agents du service public, pas que ceux qui sont les mieux rémunérés.

Nous, nous défendons tous les agents du service public. Et pour qu'il y ait plus de justice sociale, je pense que cet avantage de mettre un véhicule de fonction n'est pas forcément nécessaire. Un véhicule de service avec remisage à domicile, même quand il y a des déplacements urgents, et je le comprends, serait très bien.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur ASSELOT. Monsieur VULLIERME ?

M. VULLIERME.- Oui, merci, Monsieur le Maire, juste quelques mots.

Je n'ai pas bien compris les propos de M. l'Adjoint : *« Les propos de vos Groupes qui vont à l'encontre de la défense du service public. »* Il n'y a que deux Groupes qui se sont exprimés : la France Insoumise et nous. Cela veut donc dire que vous remettez en cause le propos que j'ai tenu, qui était justement de dire que nous allions voter contre cet amendement, car les avantages en nature liés à une nécessité absolue de service étaient justifiés.

Donc, le Maire a coutume de le dire, attention aux propos qui sont tenus. Attention, Monsieur VINCE, aux propos que vous tenez aussi, de ne pas accuser ceux qui vont dans votre sens. C'est plutôt mal à propos.

M. VINCE.- Monsieur VULLIERME...

M. LE MAIRE.- Monsieur VINCE, nous allons en rester là, chacun a pu s'exprimer, sauf s'il y a une incompréhension.

M. VINCE.- Sur la défense du service public, je me suis particulièrement adressé à M. ASSELOT. À votre encontre, j'ai évoqué la forme d'incohérence.

M. LE MAIRE.- Nous en sommes à nous prononcer sur l'amendement déposé par le Groupe Insoumis Citoyennes Citoyens Villeurbannaises Villeurbannais.

Je vais procéder à cela avant de répondre à la demande de M. VULLIERME suite à la suspension de séance.

Sur l'amendement proposé par le Groupe Elus Insoumis et Citoyens de Villeurbanne, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ? 5 voix pour.

Pour : Mesdames Gaëlle FABRIGUET, Fannie MALATERRE, Messieurs Tammouz AL-DOURI, Samir ASSELOT, Mathieu GARABEDIAN.

Cet amendement est rejeté. Merci.

Sur la demande que M. VULLIERME fait pour le Groupe Villeurbanne Printemps Citoyen, vous avez pu déposer l'amendement sur la table, tout le monde pourra en prendre connaissance.

Je vais maintenir, au titre de l'article 12 du règlement intérieur, que vous maîtrisez parfaitement, puisque vous l'avez utilisé pour la suspension de séance, que cet amendement n'est pas recevable dans la manière dont il a été présenté, conformément aux débats qui ont eu lieu en conférence des présidents, où il y a eu un vote sur le fait que cet amendement n'était pas reçu et que vous n'avez ensuite pas tenu les délais de présentation de ce rapport.

Si vous souhaitez ensuite porter cela devant d'autres instances, cela vous appartiendra, mais avec le rôle de police de l'assemblée qui est le mien, je prends cette décision de ne pas mettre au vote l'amendement que vous nous avez présenté et de passer maintenant à la délibération, pour faire voter, ou pas, mais en tout cas pour présenter à notre Conseil le rapport 198 de la condition de mise à disposition des véhicules du parc automobile de la Ville. Y a-t-il des abstentions ?

M. VULLIERME.- Monsieur le Président, il y avait des demandes d'intervention sur le rapport en lui-même.

M. LE MAIRE.- En plus de l'amendement ?

M. VULLIERME.- Ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. LE MAIRE.- Oui, j'ai bien compris, mais je pensais que cela se situerait essentiellement au niveau de l'amendement.

M. VULLIERME.- La forme et le fond.

M. LE MAIRE.- Allons-y, vous avez la parole.

M. VULLIERME.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Dans sa première rédaction, soumise à l'avis de la commission des finances, la délibération dont nous discutons en ce moment indiquait, je cite : *« La mise à disposition des véhicules s'accompagne de l'attribution d'une carte carburant pour tous et d'un badge de télépéage pour le directeur de cabinet. L'attribution de la carte carburant est quant à elle, prévue dans le règlement intérieur d'utilisation des véhicules. »*. Dont M. VINCE faisait mention tout à l'heure.

Cette proposition nous a paru soulever des difficultés, politiques et réglementaires :

Un avantage en nature tel que l'attribution d'un télépéage au directeur de cabinet doit, nous semble-t-il, être justifié par un intérêt général. Aucun élément ne permettait d'apporter une justification.

Par ailleurs, la Ville s'est dotée d'un règlement intérieur d'utilisation des véhicules voté en 2024 qui précise que les frais de péage sont remboursés sur justificatif. Il y a donc incohérence entre la délibération et le règlement intérieur en vigueur. Et par conséquent, un risque juridique.

L'amendement que nous avons proposé, dans les délais réglementaires, visait justement à sécuriser juridiquement notre collectivité en renvoyant ce sujet à l'examen d'un nouveau règlement intérieur pour l'attribution de véhicules.

La nouvelle rédaction, proposée dans un délai ne nous permettant pas de faire valoir notre droit d'amendement, gomme simultanément la mention au directeur de cabinet et la référence au règlement intérieur de 2024. D'où la nouvelle proposition d'amendement envoyée hors délais dont nous venons de parler et que vous avez refusé de proposer à la discussion de cette assemblée.

Monsieur le Maire, nous nous interrogeons : pourquoi tant d'empressement à attribuer à votre directeur de cabinet un badge de télépéage dont on peine toujours à voir la justification, quitte à l'attribuer finalement à toute la Direction générale de la collectivité au mépris du règlement que vous avez vous-même fait voter en 2024 ?

Notre Groupe votera contre cette délibération qui nous semble contraire à la bonne gestion des deniers publics, questionnable sur le plan du respect du droit à l'amendement des élus et insécure sur le plan juridique.

Notre Groupe se réserve, en conséquence, la possibilité de saisir les juridictions compétentes. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Sur le rapport, pour le Groupe Elus Insoumis, souhaitez-vous... ? Non, c'était bien sur l'amendement. Pour les Groupes de la majorité, souhaitez-vous une intervention complémentaire ? Monsieur VINCE.

Je mets donc ce rapport aux voix. Nous avons bien entendu les propos de M. VULLIERME. Dans l'ensemble des débats que nous avons eus depuis la présidence, je crois que nous avons, en tout cas à notre manière, tenu compte des alertes que vous formuliez, puisque nous avons proposé que ce télépéage soit accessible, pour des questions de suivi et la traçabilité, à l'ensemble des cadres qui bénéficient de voitures de fonction. L'analyse que vous faites est de votre responsabilité. Elle est tout à fait entendable, mais nous allons maintenant passer au vote de ce rapport.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? *10 voix contre.* Il est approuvé.

Contre : Mesdames Gaëlle FABRIGUET, Fannie MALATERRE, Valérie BENDAHMANE, Hanna DIF, Nicole TEISSIER SIBEUD, Messieurs Tammouz AL-DOURI, Samir ASSELOT, Mathieu GARABEDIAN, Ikhlef CHIKH, Didier VULLIERME.

- Adopté à la majorité -

20. R 2026-189 : MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ FORAIN ALIMENTAIRE PLACE DE LA PAIX DANS LE QUARTIER DES BROSSES – Mme Caroline ROGER-SEPPI

M. LE MAIRE.- Mme l'Adjointe nous présente ce rapport. Il y aura ensuite des demandes d'intervention.

Mme ROGER SEPPI.- Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, chers collègues, aujourd'hui, Villeurbanne compte 22 tenues de marchés réparties sur 11 marchés réguliers sur l'ensemble de notre territoire. Les marchés font pleinement partie de l'identité populaire et vivante de notre Ville. Ils constituent à la fois un service de proximité essentiel, un soutien aux commerces indépendants, mais aussi des lieux des rencontres, d'échanges et de vie sociale.

Notre ambition politique est claire : maintenir une offre commerciale diversifiée, accessible, et de qualité dans tous les quartiers de Villeurbanne, et non uniquement dans les secteurs les plus centraux ou les plus attractifs économiquement. C'est un enjeu d'égalité territoriale et de justice sociale.

C'est dans cet esprit que, lors du précédent mandat, nous avons décidé de travailler à la création d'un marché sur la Place de la Paix, dans le quartier des Brosses. Ce projet répondait à plusieurs objectifs : accompagner l'apaisement et la requalification de la place, mais aussi apporter une offre alimentaire de proximité, dans un quartier qui en avait besoin.

Ce projet a été construit conjointement avec la Métropole, en y associant les habitants. En 2024, les services de la Ville ont mené un important travail de concertation avec les riverains, mais aussi les collégiens, le conseil de quartier des Brosses et les associations locales, afin de définir les besoins et les scénarios possibles. Et d'ailleurs, à ce propos, le travail des collégiens du collège Lamartine fait l'objet d'exposition photos avant/après de la place, qui sera affichée sur la place à l'occasion de la fête du quartier Oxygène. Nous vous invitons à aller le voir.

Cette démarche collective était indispensable pour faire émerger un marché qui corresponde réellement aux usagers et aux attentes du quartier. Il a donc été ensuite décidé de créer une tenue le vendredi après-midi, notamment pour éviter une concurrence directe avec le marché de Bron le matin. Et un appel d'offres a donc été lancé fin 2025.

Depuis février 2026, quatre commerçants ont rejoint cette aventure : un primeur, un boucher, un traiteur et un boulanger. Et je tiens d'ailleurs à saluer leur engagement, car ouvrir un nouveau marché est toujours un pari économique et humain. Ces commerçants participent concrètement à la dynamique du quartier et méritent pleinement notre soutien.

Les premiers mois d'expérimentation sont encourageants. Le marché trouve progressivement son public et transforme déjà les usages de la place. Mais nous sommes encore dans une phase de consolidation. Il nous faut stabiliser et renforcer l'offre commerciale afin de pérenniser ce marché dans le temps. C'est pourquoi un nouvel appel à candidatures sera lancé dans les prochains mois, pour compléter l'offre existante.

La délibération présentée aujourd'hui vise donc à instaurer les droits de place de ce nouveau marché. Nous proposons une tarification adaptée à la réalité de ce marché de proximité et volontairement accessible, afin d'encourager l'installation des commerçants et de soutenir le développement de cette nouvelle dynamique commerciale locale.

À travers cette délibération, nous faisons le choix d'une Ville qui investit dans ses quartiers, qui soutient ses commerces de proximité et considère que l'accès à une alimentation de qualité et à des espaces de convivialité doit être garanti partout sur le territoire.

Je suis donc ravie de soutenir cette initiative par cette délibération et je vous invite à la voter favorablement.

M. LE MAIRE.- Merci. Nous avons plusieurs demandes d'intervention. Pour le Groupe Villeurbanne Printemps Citoyen, la parole est à Mme TESSIER SIBEUD.

Mme TESSIER SIBEUD.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération appelle plusieurs interrogations de notre part.

Tout d'abord sur le calendrier choisi pour le lancement de cette expérimentation. La délibération indique que les premiers commerçants se sont installés place de la Paix à partir du 27 février 2026, donc durant la période de réserve électorale précédant les élections municipales. Quelle urgence imposait un lancement à ce moment précis ? Première interrogation.

Nous nous interrogeons également sur la viabilité économique réelle de ce marché.

Lors de précédents mandats, les créations de marchés étaient précédées d'études permettant d'évaluer la viabilité économique des emplacements envisagés. Cette méthode avait notamment permis la création du marché du Cours Emile Zola, toujours actif aujourd'hui. À l'inverse, l'expérience du marché du Carré de Soie avait montré que certains projets pouvaient être lancés trop tôt par rapport au développement d'un quartier.

Pour en revenir précisément à la délibération, il est indiqué que *« suite à un appel à candidatures publié en fin d'année 2025, quatre commerçants se sont installés depuis le 27 février »* dernier, comme nous l'a exposé Mme ROGER-SEPPI.

Pourtant, plusieurs habitants nous indiquent qu'à ce jour, seul le boulanger serait encore régulièrement présent. Madame SAVIN, vous êtes-vous bien rendue dans le quartier des Brosses, vendredi dernier ?Avez-vous eu l'occasion de constater la situation actuelle du marché ? Les quatre commerçants mentionnés dans la délibération étaient-ils bien présents ? Enfin, pouvez-vous nous préciser quelles études ont précédé la création de ce marché, et quel premier bilan réel la Ville tire aujourd'hui de cette expérimentation ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole, pour le Groupe Insoumis, Citoyens et Citoyennes de Villeurbanne, est à M. GARABEDIAN.

M. GARABEDIAN.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, effectivement, sur le principe, le retour d'un marché sur la Place de la Paix est une bonne nouvelle qu'il faut saluer.

Le quartier des Brosses peut être considéré comme un désert alimentaire, comme l'a dessiné le très bon travail de recherche universitaire sur les nouvelles solidarités alimentaires porté en 2023 par le Centre Max Weber en lien avec la Maison Sociale, la maison de quartier et les associations de quartier. Nous sommes sur un quartier dit prioritaire (les évènements récents nous l'ont encore prouvé) qui doit bénéficier de toute l'attention et du travail de nos services techniques et ici, du service qui gère les marchés et le développement des commerces.

C'est donc une bonne chose de ce point de vue-là. Cependant, nous voulons attirer votre attention sur quelques points de vigilance :

Tout d'abord, il faudra évidemment mettre en place un suivi dans le temps long, une démarche de développement économique de ce marché en lien avec les forains présents, ou non présents, et les habitants du quartier pour suivre son évolution et voir s'il répond bien aux attentes et besoins aussi bien pour les producteurs que pour les consommateurs.

Il nous paraît aussi essentiel d'établir une discussion étroite avec les commerçants déjà présents sur le quartier pour que le marché ne crée pas de concurrence sur les mêmes

secteurs d'activité. La question d'une vente de pain en face de la boulangerie de la place nous interroge par exemple.

Dernier point de vigilance qui nous paraît important : la place a été réaménagée récemment, ce qui a permis notamment d'implanter ce nouveau marché, mais de nombreuses places de stationnement ont disparu. La rue au nord de place de la Paix devait accueillir de nouveaux stationnements, mais il nous semble que cela ne soit pas le cas. Un aménagement futur sera-t-il prévu pour répondre à cette demande forte des habitants ?

En gardant donc ces points de vigilance en tête, et dans le recherche de contribuer à la construction d'un droit à l'alimentation pour toutes et tous sur Villeurbanne, nous voterons pour ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole, pour le Groupe Cœur Villeurbannais, est à Mme Virginie DEMARS.

Mme DEMARS.- C'est Cœur Villeurbanne, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous nous réjouissons de la création de ce marché place de la Paix dans le quartier des Brosses. Une place sécurisée, quatre forains dès le premier jour, même si c'est peu, une clientèle qui s'installe rapidement, c'est exactement ce que doit être un marché de proximité, c'est une bonne nouvelle pour les habitants.

Mais en votant cela ce soir, je ne peux pas ne pas penser au marché Grandclément. C'est un marché fondé en 1892, 130 ans de vie de quartier. Il rassemblait plus de 200 forains, alimentaires et manufacturés, et c'était le cœur battant de ce quartier populaire. Fin 2022, pour les travaux du T6, il a été déplacé boulevard Réguillon. Sur 204 forains, seulement 58 ont été retenus. Les 147 autres ont été mis sur le carreau.

Et ceux qui restent exercent dans des conditions difficiles. Les manufacturés sont installés dans une rue en pente, au bord du trottoir, au bord de la route. Pas de sécurité. À chaque visite que j'y fais, je vois des allées clairsemées, des forains découragés et une fréquentation bien en dessous de ce qu'elle était avant 2023.

La Ville a promis un nouveau marché sur l'esplanade de la gare à l'issue des travaux de la ZAC à horizon 2028-2030. C'est une promesse, mais c'est encore deux à quatre ans d'attente pour des gens qui n'ont pas le droit au chômage et qui souffrent maintenant.

Ce soir, nous votons pour que les habitants des Brosses aient leur marché sur une place digne et sécurisée. C'est juste, mais les forains de Grandclément méritent exactement la même chose, ainsi que les habitants. Ce que nous créons ce soir pour les Brosses, c'est le modèle dont ils ont besoin.

Nous votons pour cette délibération et nous demandons à la Ville de ne pas oublier Grandclément, des mesures de sécurité immédiates pour les forains en place et un engagement clair sur le calendrier du futur marché. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole, pour le Groupe Communiste et Républicain et les Ecologistes, est à Mme Elénore LENGLET PARPAILLON.

Mme LENGLET PARPAILLON.- Monsieur le Maire, Madame la rapporteure, chers collègues,

juste quelques mots pour saluer l'installation de ce marché dans le quartier des Brosses : un quartier populaire, excentré, de l'autre côté du périphérique, un quartier où l'offre commerciale est limitée, où les alternatives à la grande distribution sont rares. Le marché le plus proche se trouve à Bron, ce qui pose un vrai problème pour les personnes âgées ou celles qui n'ont pas de voiture, et ce qui reste inconfortable pour les autres habitants du quartier.

Ce nouveau marché répond à un besoin réel, celui d'un accès facile à l'alimentation, qui est, rappelons-le, un besoin primaire. Boulangerie, fruits et légumes, boucherie, quelques plats cuisinés : ce n'est pas encore un gros marché, mais il apporte un vrai service à la population.

Au-delà de l'aspect pratique, c'est aussi une question d'alimentation de qualité, accessible à tout le monde. Pouvoir acheter des produits frais, sans avoir à traverser la ville ni à pousser un caddie dans un hypermarché, c'est une forme de service rendu au public.

Alors, même s'il faudra faire preuve de patience pour que ce marché trouve son rythme, les débuts sont encourageants.

Nous voterons bien évidemment en faveur de ce marché, et nous lui souhaitons une belle réussite et un avenir prometteur au service des habitants et des habitantes des Brosses.

M. LE MAIRE.- Merci. Je propose d'abord que Margot SAVIN réponde, puisqu'elle a été interpellée personnellement, presque intuitu personae. Puis je laisserai Caroline ROGER SEPPI répondre aux interventions.

Mme SAVIN.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, vous avez raison, Madame, de dire que j'étais bien présente, vendredi, dans le quartier des Brosses, comme je l'ai été très régulièrement depuis la prise d'effet de mon mandat, suite aux différents incidents, mais aussi parce que je suis référente de ce quartier notamment. Ceux qui vous ont renseigné sur ma visite ont certainement dû souligner aussi le temps pris, l'écoute, et les trois heures que j'ai passées avec chacun d'entre eux et d'entre elles.

J'ai fait preuve et constaté à travers cette écoute, qui est le crédo de cette majorité, être à l'écoute, comme ils l'ont été sur le précédent mandat, l'absence ponctuelle de certains forains. Je n'ai pas aujourd'hui les raisons qui ont poussé cette absence ponctuelle. J'ai échangé avec le boulanger, qui m'a indiqué qu'il était très content d'être sur ce marché et avait la volonté de poursuivre et d'accompagner la création et l'augmentation du nombre de forains sur cette place.

Je crois que les habitantes et habitants ont envie, en effet, de certaines améliorations, de prises en compte, et nous le ferons pour la suite de ce mandat.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame l'Adjointe, Caroline ROGER SEPPI ?

Mme ROGER SEPPI.- Déjà, me semble-t-il, tout le monde est plutôt content de l'installation de ce marché. Nous pouvons déjà profiter de ce moment de contentement de l'ensemble des Groupes. C'est bien une démarche de vitalité du quartier que nous souhaitons instaurer, qui s'inscrit dans le temps long.

Effectivement, quatre commerces pour démarrer, c'est peu, mais comme je l'ai précisé, nous lançons un deuxième appel d'offres pour consolider cette offre de commerçants, car des commerces souffrent en ce moment, et certains particulièrement. Notre souhait est vraiment de renforcer cette offre et de la diversifier, sans apporter une concurrence. Il n'y a pas de concurrence entre les commerces sédentaires et les commerces non sédentaires. Ce sont deux fonctionnements pleinement différents, qui se renforcent l'un l'autre.

Et sur l'équilibre économique dont vous parliez, je suis parfaitement d'accord avec vous, la qualité d'un marché est faite de la pérennisation des commerces qui le composent. Nous avons donc une attention toute particulière à trouver ces commerces sur lesquels nous allons pouvoir nous appuyer pour pérenniser ce marché.

M. LE MAIRE.- Merci. Juste un mot sur la volonté de l'équipe municipale sur ce marché. Cela s'accompagne d'aménagements, vous l'avez dit, qui posent encore des questions sur le stationnement, mais ce n'est pas juste installer un marché, c'est reprendre possession, pour les habitants et les habitantes, de la Place de la Paix. C'est à cela que nous travaillons depuis plusieurs années, car il y a eu un gros travail fait avec les habitants.

C'est dans ce cadre que nous prenons, avec les forains, le risque d'un marché. Si nous avions fait une analyse financière extrêmement comptable, je ne suis pas certain que ce marché aurait un jour vu le jour, mais grâce à la motivation des forains et de nos services, nous avons réussi à trouver quatre forains qui acceptent de se lancer dans cette aventure. Bien sûr que nous allons suivre cela de très près, mais je pense que ceux qui le suivront de plus près, ce sont les habitantes qui l'attendaient en retour depuis longtemps.

J'en profite, puisque nous sommes sur ce quartier. Il ne vous aura pas échappé que notre Adjoint à la sécurité est arrivé en retard, à cause d'une intervention de sécurisation très importante sur le quartier, menée avec le préfet délégué à la sécurité, qui a demandé que M. CROMBECQUE l'accompagne, puisqu'il y a eu de grosses opérations hier, aujourd'hui, et des effectifs seront maintenus sur le site, au regard de l'actualité que j'ai évoquée en introduction.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

21. R 2026-192 : ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026 - CRÉATION ET COMPOSITION DES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL ET MODALITÉS D'ORGANISATION DU SCRUTIN - M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

22. R 2026-195 : EXPLOITATION DE PRODUITS DE RESTAURATION (CULINAIRES ET DE BOISSONS) À L'OCCASION DU FESTIVAL "LES INVITES DE VILLEURBANNE 2026" – Mme Pauline DIAZ

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

23. R 2026-191 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "JEUNESSE AU PLEIN AIR" – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Il y a une demande d'intervention pour Villeurbanne Printemps Citoyen. Je donne la parole à Mme Hanna DIF.

Mme DIF.- Merci. Monsieur le Maire, chers collègues,

Villeurbanne possède une vie associative particulièrement riche et dynamique. Elle joue un rôle essentiel dans notre ville : pour le lien social, pour l'accès au sport, à la culture, à la solidarité, mais aussi pour la mixité sociale et le vivre ensemble, auxquels nous sommes attachés.

C'est précisément pour cette raison que les décisions d'attribution de subventions doivent pouvoir être instruites dans les meilleures conditions possibles par les élus de notre assemblée.

Aujourd'hui, les notes de synthèse produites par les services et l'exécutif sont évidemment utiles et nécessaires. Mais nous pensons qu'elles pourraient utilement être complétées par certains documents produits directement par les associations elles-mêmes.

Par exemple, il nous semblerait utile que les élus puissent avoir accès aux demandes de subventions formulées par les associations, afin de mieux comprendre les projets présentés, les publics concernés ou encore les objectifs poursuivis.

De la même manière, lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de subvention, il serait intéressant que les élus disposent des bilans d'utilisation des subventions précédemment accordées.

Il ne s'agit évidemment pas de remettre en cause le travail d'analyse des services ni le rôle d'arbitrage politique de l'exécutif.

Mais simplement de permettre à l'ensemble des élus de mieux apprécier les actions menées sur le terrain, leurs effets concrets pour les habitants, et notamment leur contribution à la mixité sociale et au vivre ensemble dans notre ville.

Une meilleure circulation de ces éléments contribuerait à renforcer la qualité de l'instruction des dossiers et, plus largement, la confiance dans l'utilisation de l'argent public.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur GLUCK ?

M. GLUCK.- Merci pour votre intervention. Je m'apprêtais à répondre sur le cas spécifique de cette association, mais vous aviez posé une question en commission et je crois que je vous avais répondu concernant cette association. Ensuite, pour votre demande de plus de transparence et de pouvoir disposer de certains documents, je pense que ces documents existent et on peut les fournir sur demande.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

24. R 2026-190 : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX STRUCTURES CULTURELLES – Mme Pauline DIAZ

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

25. R 2026-183 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Il y a une demande d'intervention pour Villeurbanne Printemps Citoyen. Je laisse la parole à Mme TESSIER SIBEUD.

Mme TESSIER SIBEUD.- Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues,

L'attribution de subventions aux associations est un acte politique important. Elle repose nécessairement sur un travail conjoint entre les services et les élus. D'où l'importance, pour l'ensemble du Conseil Municipal, de comprendre clairement quels outils et quels critères structurent aujourd'hui l'analyse des dossiers.

Lors de la commission Urbanisme, activité économique et transition climatique, j'ai interrogé l'exécutif sur l'existence d'une grille ou d'un cadre d'évaluation des demandes de subventions associatives.

Mme Thouvenot m'a alors indiqué, et je l'en remercie, qu'une matrice d'analyse existait bien. Une matrice prenant en compte différents critères comme l'ancrage local, le public concerné ou encore la dynamique partenariale.

Pourtant, à la lecture du compte rendu succinct de cette même commission, quelle ne fut pas ma surprise ! Il est finalement indiqué *« qu'il n'y a pas de grille, mais un ensemble de faisceaux d'indices »*.

Grille, pas de grille ; matrice, pas de matrice... Quel est finalement le cadre d'analyse réellement utilisé pour l'attribution des subventions associatives dans notre collectivité ? Et comment les élus peuvent-ils savoir quel document fait aujourd'hui référence ?

Monsieur le Maire, le flou est l'ennemi de la confiance.

Le jeudi 21 mai dernier, lors de votre échange avec les manifestants mobilisés en soutien au monde associatif, vous déclariez, je vous cite, qu'*« il y ait une vraie discussion, qu'il y ait un engagement des élus sur une transparence du budget de la vie associative, cela me semble des revendications extrêmement saines »*.

Dans cet esprit, nous formulons deux demandes simples :

- que les critères d'évaluation des dossiers puissent être formalisés et partagés à l'ensemble des élus ;
- et qu'un bilan annuel des demandes associatives non retenues puisse être communiqué au Conseil Municipal.

Il ne s'agit évidemment pas de remplacer la décision politique par un simple outil technique, mais de permettre à l'ensemble des élus de mieux comprendre les critères d'analyse mobilisés dans l'attribution des subventions, et de renforcer la transparence des décisions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Dans l'absolu, il faudrait plutôt que je demande à Ali MOHAMED AHAMADA de répondre, puisque vous interrogez l'ensemble de notre politique de soutien à la vie associative, mais puisque c'est Mme THOUVENOT qui rapporte et que vous l'avez interpellée, y compris en lui prêtant des propos qui ne semblent pas tout à fait ceux retrouvés dans le compte rendu, je vais la laisser répondre.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire. Alors, oui, nous avons une grille d'analyse, mais ce n'est pas une cotation qui permet d'attribuer des points et qui dit que, oui, nous finançons à 100 % la demande. Nous avons une grille. Est-ce un faisceau d'indices ? Oui, il y a une appréciation qui est discrétionnaire, c'est le rôle légal, permis par le Code général des collectivités territoriales pour l'attribution des subventions.

Oui, nous avons des critères, comme pour les évènements : le nombre de personnes accueillies, la typologie du public, l'encrage local, le partenariat. Vous l'avez rappelé, je vous l'ai indiqué en commission.

Et comme je sais que vous avez attentivement lu notre programme pendant la période électorale, vous avez bien sûr lu aussi que ce travail de refonte des critères d'attribution était l'un de nos engagements dans la transparence de l'attribution des subventions, que c'est un travail que nous voudrions conduire conjointement avec les associations, pour avoir un diagnostic partagé, des grilles partagées qui, en toute transparence, seront délibérées au Conseil Municipal quand nous serons prêts. Et bien sûr, ce sera fait sous la houlette de mon collègue Ali MOHAMED AHAMADA.

Et j'espère que ce que vous soupçonnez ou suscitez comme doute sur notre volonté de transparence, les membres de votre Groupe qui siègent désormais à la Métropole sous la présidence du Groupe de Mme SARSELLI auront le même souci de la transparence,

notamment dans les critères d'attribution de subventions ou surtout de coupes budgétaires qui seraient annoncées. Vous l'avez cité, les associations sont extrêmement inquiètes de ce que va faire la Métropole vis-à-vis du secteur associatif. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur Mohammed Ali MOHAMED AHAMADA, voulez-vous intervenir ? Vous vous réservez pour le moment où nous présenterons comment nous ferons ? Parfait.

Vous avez tout à fait raison sur ce que j'ai dit, je crois que vous l'avez vu dans Le Progrès. La seule déception que j'ai pu avoir est que nous n'étions pas d'assez nombreux élus de tous bords à venir soutenir cette marche. Mais cela ne regarde que les uns et les autres.

Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

26. R 2026-182 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION VIOLENCES INTRA FAMILIALES FEMMES INFORMATIONS LIBERTÉS - SOS FEMMES (VIFFIL SOS FEMMES) - ANNÉE 2026 – Mme Léna ARTHAUD

M. LE MAIRE.- Il y a une demande d'intervention commune pour la majorité portée par le Groupe Communiste et Républicain. Madame Léna ARTHAUD, vous avez la parole.

Mme ARTHAUD.- Monsieur le Maire, Monsieur le rapporteur, chers collègues, pour Villeurbanne, la lutte contre les violences intrafamiliales est un combat de longue date. Dès 1979, la municipalité alors dirigée par Charles Hernu a créé un centre d'hébergement, ainsi que l'association VIFF pour organiser l'accueil des femmes avec enfants victimes de violences. La Ville a toujours soutenu cette association. La première inauguration du Maire en début de mandat a été celle de la mise en accessibilité de la maison de VIFFIL. Et la semaine dernière, VIFFIL-SOS Femmes tenait son assemblée générale ici même.

Nous mesurons la nécessité et la chance d'avoir sur notre territoire une telle association.

VIFFIL, c'est à la fois des permanences téléphoniques et un service d'aide aux victimes. En 2025, l'association a traité plus de 7 500 appels, et réalisé plus de 6 600 entretiens.

VIFFIL, c'est aussi une plateforme de mise en sécurité pour les femmes et enfants victimes de violences : l'an passé, 67 femmes et 57 enfants ont bénéficié de ce dispositif de protection immédiate, soit plus d'une femme par semaine.

VIFFIL, c'est aussi une maison, un lieu d'hébergement et d'accompagnement des femmes et des enfants. Une attention toute particulière est portée aux enfants, à qui on reconnaît le statut de co-victime, avec des accompagnements particuliers, et notamment l'aménagement d'espaces adaptés pour tous les âges.

VIFFIL, c'est enfin un centre de formation et de sensibilisation aux violences conjugales pour permettre aux professionnels de mieux accompagner les victimes.

L'ensemble de ces actions est aujourd'hui nécessaire, tout comme la participation de notre Ville à son fonctionnement. Nécessaire parce que la réalité est terrible : chaque année, en France, 213 000 femmes sont victimes de violences dans leur couple.

En 2024, le ministère de l'Intérieur recensait :

107 féminicides et 270 tentatives de féminicides,

906 suicides ou tentatives de suicide par des femmes suite au harcèlement par leur conjoint ou ex-conjoint.

Et à ce jour le collectif Nous toutes dénombre 57 féminicides depuis le début de l'année. Liliane Daligand, présidente de VIFFIL, rappelle que *« La famille est un lieu social de l'institution du sujet et du citoyen. Mais c'est aussi le lieu de la désintégration, de la confusion incestueuse, des violences corporelles et du meurtre. »*

Fidèle aux valeurs de notre Ville, la majorité s'engage à lutter de toutes ses forces contre les violences sexistes et sexuelles, violences qui s'exercent majoritairement dans le cadre conjugal et intrafamilial. Nous avons porté pendant la campagne la mise en place d'un dispositif d'appui et de soutien aux femmes et enfants victimes de violence et à leurs proches, nous y travaillons notamment avec VIFFIL.

Nous continuerons à travailler d'arrache-pied à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, puisque nous considérons le caractère systémique de ces violences. Nous continuerons à renforcer l'accès aux droits, l'accès aux soins et à la prévention pour toutes et tous.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci pour cette intervention. Je ne pense pas que cela appelle de réponse de la part de M. l'Adjoint. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

27. R 2026-200 : CONVENTION DE LABELLISATION GUID'ASSO – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Il y a une demande d'intervention pour Cœur Villeurbanne. Madame DEMARS, vous avez la parole.

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous allons voter l'adhésion de Villeurbanne au réseau GUID'ASSO. Nous soutenons cette démarche. Mais je veux profiter de ce moment pour poser une question que beaucoup de Villeurbannaises et Villeurbannais nous posent à nous, élus, avec une insistance croissante : dans quelle ville vit-on ?

Aujourd'hui, au quotidien, la réalité est celle des trottoirs dégradés, jonchés de déchets, des halls d'immeubles tagués, des épaves abandonnées, qui traînent des semaines, des parcs squattés, des nuisances nocturnes et diurnes qui s'installent.

Ce sont des petits faits, dira-t-on. Mais additionnés, ils forment un sentiment d'abandon, un sentiment d'insécurité qui ronge le quotidien des habitants. Et derrière ces incivilités, dans certains quartiers, mais qui s'étalent dans toutes nos rues, il y a aussi la réalité du trafic de drogue. Une réalité qu'on ne peut plus taire.

Oui, le narcotrafic relève du régalien, personne ne le conteste, mais la Ville n'est pas impuissante. La propreté de l'espace public, la réponse rapide aux dégradations, l'éclairage des zones sombres, la présence visible de la police municipale dans les rues, tout cela relève de la compétence communale. Et sur tous ces fronts, le compte n'y est pas.

En 2020, Monsieur le Maire, vous avez fait une promesse aux Villeurbannais : porter les effectifs de la police municipale à 75 agents. Six ans plus tard, vous en étiez à 57 en contrat. Ce n'est pas une attaque, c'est un fait. Et les habitants qui attendaient cette présence dans leurs rues ont le droit de savoir pourquoi cet engagement n'a pas été honoré, et ce que ce nouveau mandat prévoit concrètement.

Ce qui m'interpelle également, c'est le silence assourdissant de la commission cadre de vie sécurité environnement et prévention. Pas une délibération sur la sécurité ou le cadre de vie lors de la première commission de ce mandat. On peut multiplier les interviews, on peut communiquer, mais quand les élus majoritaires de cette Ville ne débattent même pas de ce sujet en commission, c'est un signal politique très fort, et pas dans le bon sens.

Les Villeurbannais ne nous demandent pas des labels, ils nous demandent de la présence, de la réactivité, des résultats visibles dans la rue. Alors, ma question est directe : quand cette majorité va-t-elle enfin débattre sérieusement de la sécurité du quotidien à Villeurbanne ? Quelles actions d'urgence sont prévues sur les dégradations, les incivilités, la présence de terrain ? Avec quels moyens ? Dans quel calendrier ?

Accompagner les associations, c'est bien, mais elles aussi ont besoin d'une Ville qui reprend la main sur son espace public. Ces deux ambitions doivent aller ensemble, et l'une ne peut pas avancer sans l'autre. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Tout à l'heure, c'était Agnès qui allait répondre alors que cela devait être Ali. Là, il faudrait que ce soit Yann CROMBECQUE. Peut-être qu'à l'avenir, on peut faire en sorte que les interventions aient un lien avec la délibération. Car là, en plus, en l'occurrence, c'est un rapport important.

Je crois que j'avais dit lors de l'un des premiers Conseils qu'il fallait savoir mettre fin à une campagne. On vous a entendus pendant toute la campagne sur ces sujets. Je crois que nous avons dit ce que nous allions faire. Vous pointez des sujets avec lesquels nous sommes en phase. Oui, il y a des problèmes à Villeurbanne. Ces problèmes relèvent bien sûr de la responsabilité de la Ville, mais sur la question de la propreté, ce n'est pas Villeurbanne, et vous le savez, c'est la Métropole qui intervient.

Je suis prêt, j'attends avec impatience une visite de Mme Béatrice DE MONTILLE, vice-présidente en charge de la propreté, pour que nous nous mettions d'accord sur des préconisations que nous formulons depuis plusieurs années, et nous n'avons pas été entendus par l'ancienne majorité dans laquelle j'étais. J'ai donc hâte de voir si j'y arrive avec l'opposition.

Nous sommes au travail là-dessus. Sur la sécurité, je vous invite à ne pas instrumentaliser ce sujet. Je comprends que vous le fassiez, car il y a beaucoup d'inquiétude des habitants, et c'est normal, mais je crois que j'ai déjà très largement répondu à ces sujets.

Donc, ne vous inquiétez pas sur la commission cadre de vie, elle va se réunir. Nous allons travailler, vous faire des propositions. Il y a déjà beaucoup de choses qui sont prêtes, nous

avons juste besoin de nous caler un peu avec celles et ceux qui ont cette compétence de base. Je vais vous donner la parole, Madame DEMARS, mais puisque vous avez fait le choix de prendre une intervention pour faire complètement autre chose que le sujet, je suis obligé de répondre. Je vous laisse répondre.

Mme DEMARS.- Je veux juste préciser, Monsieur le Maire, que dans votre campagne, vous avez dit que vous feriez une brigade de nettoyage. Pas que la Métropole en fait.

M. LE MAIRE.- La brigade de traitement des incivilités est déjà en place, mais elle ne vient pas ramasser les déchets déposés par les gens. Sur la propreté, nous avons proposé des choses avec l'ancien exécutif. Je suis presque sûr que nous allons arriver à le faire avec le nouvel exécutif. Je suis confiant dans l'intérêt commun que nous avons pour les Villeurbannaises et les Villeurbannais. Nous avons indiqué ce dont nous avions besoin, les moyens techniques supplémentaires. Les diagnostics sont portés. Je ferai la politesse de réserver mes demandes à la nouvelle vice-présidente, puis nous reviendrons vers vous pour vous dire ce que nous avons obtenu, ou pas.

Sur la question de la propreté des espaces verts, c'est la responsabilité de la Ville. Nous avons des efforts à faire. Des efforts ont été faits, il en reste à conduire. Nous sommes au travail là-dessus et nous rendrons bien sûr des comptes, dans ce Conseil et aux Villeurbannaises et aux Villeurbannais, sur ce que nous faisons.

Y a-t-il des abstentions ? *2 abstentions.* Des votes contre ? Il est approuvé.

Abstention : Madame Elise MUNOZ et Monsieur Alexandre RUCH.

- Adopté à l'unanimité -

28. R 2026-201 : AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SPL D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE - SPL OSER - AUTORISATION DONNÉE AU REPRÉSENTANT A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE – M. Jacques VINCE

M. LE MAIRE.- Les rapports 201 et 172 sont en lien, il s'agit de la SPL OSER. Je laisse Jacques VINCE présenter le rapport 201. Le 172 est une communication.

M. VINCE.- Merci, Monsieur le Maire. Vous avez raison de préciser que les deux rapports sont liés, même si la délibération est très technique, car il s'agit de me donner délégation en tant que représentant de la Ville au sein CA de la SPL OSER pour accepter de nouveaux actionnaires. Des communes frappent à la porte de l'actionnariat de la SPL, et il nous semble, au regard de l'expérience que nous avons à Villeurbanne, que ce n'est pas un hasard. Ce n'est pas seulement lié au contexte climatique que nous connaissons, parce que c'est le champ d'intervention de la SPL OSER, mais aussi à la qualité du travail mené.

La SPL OSER a fait ses preuves depuis longtemps, avec probablement une longueur d'avance sur sa capacité à mener des travaux de cette nature et sur des bâtiments publics divers et variés. Les deux écoles que nous avons pu rénover thermiquement grâce à la SPL OSER, Jean Moulin et Léon Jouhaux, montrent que c'est un partenaire fiable pour nous, qui en plus assure la maintenance et l'observation des gains en énergie dans le cadre d'un marché global de performance.

Ces rénovations améliorent évidemment le confort d'été, c'est le but premier, mais aussi le confort d'hiver, et nous permettent surtout de faire des économies d'énergie non négligeables, car il y a encore quelques basses températures en hiver. Le résultat est extrêmement satisfaisant, et le suivi de ces baisses de consommation est également assurée par la SPL OSER.

Évidemment, nous n'avons rénové que deux écoles, le chantier reste immense, il prend du temps, mais nous sommes à l'action, nous n'avons pas le droit de ralentir. Je crois qu'Agnès THOUVENOT aura l'occasion d'y revenir dans quelques minutes, avec d'autres exemples d'actions. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Le rapport 201 suppose un vote.

Y a-t-il des abstentions ? *2 abstentions.* Des votes contre ? Il est approuvé.

Abstention : Madame Elise MUNOZ et Monsieur Alexandre RUCH.

- Adopté à l'unanimité -

29. COMM-2026-172 : PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU ANNUEL SPL OSER 2025 – M. Jacques VINCE

- Prend acte -

30. COMM-2026-240 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT) – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- C'est une communication, il n'y a pas de vote. Nous actons juste que vous en avez pris connaissance.

- Prend acte -

M. LE MAIRE.- L'ordre du jour est épuisé. Nous allons passer à deux questions orales. Comme ce n'est pas quelque chose qui se faisait jusqu'à présent, je rappelle juste l'article 19 du règlement intérieur : les questions orales peuvent être présentées, sommairement exposées, cela ne peut pas excéder deux minutes, et le Maire ou l'un de ses Adjoints a cinq minutes pour y répondre.

La première question est posée par M. GARABEDIAN et porte sur la MJC de Villeurbanne. Monsieur GARABEDIAN.

M. GARABEDIAN.- Merci, Monsieur le Maire.

Interpellé par les plus 2 800 Villeurbannaises et Villeurbannais qui ont signé la pétition "Sauvons la MJC de Villeurbanne" sur la situation financière de la MJC, nous sommes allés regarder les bilans financiers de l'association. Effectivement, la situation de la structure

est alarmante, avec cinq années consécutives de report à nouveau négatif, des fonds propres quasi nuls alors même que la MJC a fait le choix de ne pas renouveler deux postes dont un poste de cadre en juin dernier pour maîtriser sa masse salariale.

Le problème selon nous n'est donc pas une question de mauvaise gestion de l'établissement, mais bien un manque de financement.

Bien souvent, les MJC se voient accorder des subventions et des mises à disposition de locaux par les municipalités, car elles répondent aux besoins essentiels des habitantes et habitants en termes d'accès à la culture, au sport ou encore au développement de l'éducation populaire. Or, si l'on compare les subventions municipales de la MJC de Villeurbanne qui représentent 135 € par adhérent, à la MJC de Bron, 370 € par adhérent, ou encore la MJC du Vieux Lyon, plus 425 € par adhérent, on peut comprendre d'où vient le problème. La subvention annuelle de fonctionnement attribuée à la MJC n'a pas évolué depuis plus de cinq ans et est aujourd'hui de 308 000 €.

Dans ce contexte alarmant pour de nombreuses associations (vous rappeliez, Monsieur le Maire, que vous étiez présent avec les associations la semaine dernière place Bellecour), quels nouveaux moyens financiers vont être mis en œuvre afin de pérenniser les emplois et les activités essentielles de la MJC de Villeurbanne liées au développement de l'offre culturelle, de l'éducation populaire et du soutien à la jeunesse de notre commune ?

Question subsidiaire : une pétition citoyenne avait recueilli 2 815 signatures hier. Prévoyez-vous d'organiser une votation citoyenne sur l'augmentation des subventions allouées à la MJC à hauteur de 50 % de son budget d'exploitation ? C'est la demande de cette pétition, et cela pourrait correspondre aux engagements sur la création d'un droit d'interpellation pris par votre équipe lors de la campagne électorale municipale. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur GLUCK ?

M. GLUCK.- Merci. Peut-être commencer par vous dire que l'éducation populaire et la jeunesse sont l'une des priorités du mandat. C'est pourquoi, dans notre programme, nous avions mis une convention citoyenne jeunesse dès le début du mandat, qui est déjà en cours de préparation, avec l'objectif ultime de répondre aux besoins de la jeunesse. Quand on parle d'éducation populaire, ce n'est pas seulement la jeunesse, cela concerne tous les publics, mais dans tous les cas, avec un focus particulier sur les jeunes, car à Villeurbanne, près de la moitié de la population a moins de 30 ans.

L'objectif ultime est de permettre aux acteurs du territoire, qui sont nombreux, et c'est une richesse pour notre ville... Des centres sociaux à la MJC, en passant par d'autres structures associatives, et en particulier certains clubs sportifs par exemple. Une richesse sur le territoire, mais avec un besoin de renforcer les coopérations, de générer des transversalités, pour mieux répondre aux besoins des usagers et renforcer les structures en difficulté.

Je suis bien d'accord avec vous pour reconnaître les difficultés des structures associatives, en particulier dans le cadre de l'éducation populaire. J'étais jeudi dernier, avec le Maire, avec les associations du Rhône et de la Métropole, en soutien au collectif « ça ne tient toujours plus ». Cette mobilisation s'inscrit dans un contexte de tensions inédit pour le monde associatif, pour différentes raisons, avec des inquiétudes sur le territoire, du fait des baisses de subventions à la fois de l'État et de certaines collectivités.

Quatre engagements étaient demandés par ce collectif : pas 1 € de moins à la vie associative, des financements simplifiés et sécurisés, un vrai dialogue avec les collectivités et le respect de l'indépendance associative. Je vous le dis, nous nous engageons sur ces quatre points.

Concernant la MJC maintenant, vous dites *« on peut comprendre d'où vient le problème »* en donnant des chiffres de comparaison avec d'autres MJC, mais les comparaisons ne sont pas si simples. Et je suis moi-même au travail avec les services de la Ville pour regarder tout cela en détail. Mais dire qu'il suffirait d'augmenter la subvention pour que la MJC retrouve une trajectoire correcte n'est pas tout à fait exact.

Dans tous les cas, la MJC de Villeurbanne est un lieu de rencontre et d'émancipation qui défend des valeurs d'éducation populaire et d'accès à la culture pour toutes et tous, et c'est en parfaite cohérence avec le projet porté par la municipalité. Ce sont plus de 2 000 adhérents à la MJC, pour un budget supérieur à 1 M€.

La Ville ne méconnaît pas les difficultés structurelles que l'association rencontre depuis plusieurs années. Son engagement à ses côtés est demeuré constant depuis 2020, avec la mise à disposition de locaux, la prise en charge des dépenses d'eau et d'électricité, l'entretien des bâtiments, des subventions de fonctionnement et d'investissement qui permettent à l'association de conduire ses projets.

Un soutien financier qui est passé de 318 000 € en 2020 à 353 000 € en 2023. Un soutien en nature en plus de cela, pour les locaux et les fluides, qui est passé de 342 000 € en 2020 à 385 000 € en 2025. En plus de cela, un plan d'investissement d'envergure, qui vise à offrir aux équipes et aux usagers un équipement répondant à toutes les normes de sécurité, d'accessibilité et environnementales.

Les services de la Ville accompagnent donc la MJC depuis des mois et vont continuer à le faire. La dernière rencontre entre la Ville et la gouvernance de la MJC a eu lieu en février. Le projet associatif arrive aujourd'hui à échéance, et la Ville réaffirme sa volonté d'accompagner l'équipe de la MJC dans sa recherche de nouveaux financements et dans l'élaboration d'un nouveau projet en adéquation avec les attentes des adhérents et des adhérentes.

Nous ne sommes pas surpris de la question orale posée aujourd'hui, après une instrumentalisation de ce sujet pendant la campagne, mais la MJC mérite mieux que cela. Nous avons répondu, comme d'autres candidats, et vous en faites partie, à certaines questions, qui sont publiques et que vous pouvez retrouver sur le site des pétitionnaires.

Nous n'avons pas peur des consultations citoyennes, pour répondre à la dernière partie de votre question orale, sinon nous ne l'aurions pas mis dans le programme présenté aux élections, mais la mise en œuvre est complexe et à construire.

Si l'on en revient à la MJC, si la question était *« doit-on augmenter la subvention de la Ville à la MJC ? »*, et si l'on pose cette question à l'ensemble des Villeurbannais et des Villeurbannaises, je ne pense pas que ce soit la bonne question à poser. Ce n'est pas sérieux. La question n'est pas tant le montant de la subvention que le projet associatif, les moyens pour le financer, le lien avec tous les autres acteurs. J'en parlais en préambule, c'est une question cruciale. Et c'est à cela que nous allons travailler dans les semaines à venir.

Et toujours la question de l'intérêt général versus l'intérêt particulier. Je fais la référence au fait qu'augmenter la subvention d'une association, c'est forcément, ou quelque part, éventuellement au détriment d'une autre structure. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Nous avons une deuxième question, sur le plan canicule.

Mme FABRIGUET.- Monsieur le Maire, puis-je prendre la parole, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE.- Madame FABRIGUET, allez-y.

Mme FABRIGUET.- Monsieur GLUCK, votre réponse, si je peux appeler cela une réponse, ce n'est pas une réponse à la question que nous avons posée. Je trouve très honnêtement que votre réponse est un crachat à la figure de tous les adhérents et les adhérentes de la MJC, et ce n'est pas digne d'un poste à responsabilité, quand vous avez le pouvoir de régler cette situation.

M. LE MAIRE.- Nous allons laisser la responsabilité de chacun sur les propos, mais vraiment, Madame FABRIGUET, à chaque fois, vous allez un petit peu au-delà de ce qui est acceptable dans cette enceinte, mais cela vous appartient. Car la question du crachat me semble très particulière au regard du travail qui a été mené par l'ensemble des équipes avec la MJC. Mais si vous souhaitez faire de la MJC un sujet politique, ne vous inquiétez pas, nous serons présents, nous savons faire aussi bien que vous.

La question est : quel est l'intérêt des uns et des autres vis-à-vis de cet équipement ? Quel est l'intérêt sincère ? Moi, je vous assure que l'intérêt de notre équipe est de préserver cet équipement et la qualité d'intervention. Mais si certains veulent faire de la politique avec ce sujet, c'est leur responsabilité, et nous serons présents. Bien sûr que c'est politique.

Nous avons eu une question orale, vous avez eu votre réponse. Je propose que nous passions à la deuxième question orale. Monsieur AL DOURI, vous avez la parole.

M. AL DOURI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

L'été approche, et avec lui, ce sont de nouveaux épisodes de canicules qui nous frappent. Dans nos écoles villeurbannaises, dont les bâtiments sont très souvent anciens et mal isolés, des températures supérieures à 30°C sont régulièrement relevées dans les classes. Ces températures rendent impossible la tenue des classes dans de bonnes conditions. Pour des enfants âgés entre 2 et 11 ans, comme pour le personnel éducatif, subir de telles températures est un véritable calvaire.

L'année dernière, de nombreux parents ont dû retirer leurs enfants des classes, quand ils le pouvaient, parce qu'untel avait fait un malaise, untel avait saigné du nez. Ce n'est pas acceptable. L'école devrait être un lieu de refuge, y compris contre les chaleurs caniculaires.

Il faut un plan canicule ambitieux pour les écoles villeurbannaises !

Si la solution de long terme réside dans la rénovation thermique en profondeur des bâtis, des mesures d'urgence peuvent et doivent être mises en place dès à présent. Il est urgent d'agir pour pallier des années de sous-investissement et de manque d'anticipation en la matière. Il est urgent d'équiper chaque classe villeurbannaise d'un ou plusieurs brasseurs d'air plafonniers. Combien de classes sont-elles équipées de brasseurs d'air et combien en reste-t-il à équiper ?

Il est urgent d'équiper chaque bâtiment scolaire d'une protection solaire extérieure, type store ou voile qui bloque complètement les rayons du soleil avant qu'ils ne transforment la classe en fournaise. Combien de classes sont-elles équipées de ces protections fonctionnelles, et combien en reste-t-il à équiper ?

Enfin, la commune doit s'assurer qu'il existe au moins un lieu public climatisé par quartier lors des épisodes caniculaires (une médiathèque, un gymnase, un centre social, un musée). L'année dernière, ce n'était clairement pas le cas. Ces lieux publics pourraient être à disposition des classes, qui les occuperaient par roulement, et rester disponibles au cours de l'été pour les familles qui ne partent pas en vacances.

C'est un enjeu de justice sociale et climatique essentielle si nous voulons éviter la ruée vers des dispositifs privés de climatisation. La Ville a-t-elle anticipé la mise à disposition de ces lieux climatisés publics lors des épisodes de canicule en s'assurant qu'il en existe au moins un par quartier ?

M. LE MAIRE.- Merci. Je laisse la parole à Mme la Première Adjointe.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour votre question orale, car cela me permet de mettre en lumière le travail que nous conduisons depuis plusieurs années sur l'adaptation de la ville aux très fortes chaleurs. Depuis 2022, la Ville a engagé un travail structuré qui s'approfondit chaque année.

En 2026, juste sur les écoles, M. le Maire l'a dit en introduction, c'est plus de 1 250 000 € qui ont été consacrés exclusivement à l'adaptation des écoles aux épisodes caniculaires.

Dans votre question, vous posez trois questions : le taux d'équipement des classes en brasseurs d'air, le niveau de protection solaire des bâtiments scolaires et la mise à disposition de lieux frais accessibles dans les quartiers. Je vais vous répondre très précisément.

Pour faire face à la précocité et à la récurrence des épisodes de chaleur, nous déployons un plan spécifique pour améliorer le confort des élèves et celui des équipes éducatives. Les interventions prioritaires concernent les écoles maternelles et toutes les salles orientées au sud. Selon les besoins, d'autres espaces sont également équipés : bibliothèque, salle des maîtres, bureau des ATSEM ou restaurant scolaire.

En 2026, ce sont plus de 50 portes et fenêtres (c'est très précis) qui ont été remplacées dans les groupes scolaires Château-Gaillard, Anatole France et René Descartes.

C'est le renouvellement de l'ensemble des stores, volets roulants et brise-soleil qui ont été vérifiés au cours de l'hiver, grâce à un travail très précis réalisé avec les gardiens. Aujourd'hui, la quasi-totalité de ces occultations extérieures fonctionne. Et quand il n'a pas été possible d'avoir des volets ou des stores en état de fonctionnement, ou de pouvoir les poser, compte tenu de la structuration du bâti, des films solaires ont été installés.

Rien que dans l'année, 83 brasseurs d'air ont été installés, ainsi que des ombrières dans les cours des écoles Renan et Lazare-Goujon. Sur les 600 classes environ que compte Villeurbanne, 100 disposent aujourd'hui d'équipements de rafraichissement : de brasseurs d'air ou, pour certains, notamment bâtiments modulaires, de climatisations. Depuis le début de la semaine, les services municipaux ont également déployé 120 ventilateurs et 80

ventilateurs brumisateurs supplémentaires dans les écoles. Nous avons également des restaurants scolaires tempérés avec des dispositifs adaptés.

Aujourd'hui, ce n'est bien sûr pas suffisant, et la précocité de l'épisode caniculaire nous oblige encore à accélérer. C'est en cours.

Notre action ne s'arrête pas à des équipements structurels, c'est aussi la végétalisation des cours d'école qui est engagée. Aujourd'hui, 75 % d'entre elles sont végétalisées. Et on sait que la végétalisation des cours d'école a un véritable impact sur le bâti : les cours d'école rafraichies rafraichissent le bâti scolaire.

Jacques VINCE en a parlé tout à l'heure sur le bilan de la SPL OSER, nous avons fini de rénover l'école Jean Moulin et l'école Léon Jouhaux, et d'autres sont en prévision. Un travail similaire est fait sur les crèches municipales, car nous savons que les petits enfants sont les plus exposés aux grandes chaleurs.

Concernant les lieux frais, nous en avons aujourd'hui une quarantaine, des lieux publics climatisés. Ils existent, la carte est disponible en ligne. Ce n'est pas toujours suffisant, et nous avons un enjeu d'une meilleure transparence, d'un meilleur accès à l'information, mais ces lieux existent.

Vous faites état de la demande que les équipes enseignantes puissent se rendre dans ces lieux rafraichis. Cela appartient à l'organisation des équipes pédagogiques de l'Éducation nationale. C'est à elles que revient cette responsabilité. Mais vous le savez bien, il faut à chaque fois respecter des règles d'encadrement et des conditions sanitaires dès que l'on sort de l'école. Par ailleurs, en période de très fortes chaleurs, les déplacements dans l'espace public, notamment l'après-midi, ne sont pas forcément recommandés, selon les distances et l'ombrage disponible. Cela relève de la responsabilité de l'Éducation nationale.

Mais l'adaptation de la ville aux fortes chaleurs est aussi une question de santé publique. Pour la Ville, cela concerne les bâtiments, l'espace public, l'organisation des services municipaux et les conditions de travail des agents.

Je peux vous citer quelques actions que nous avons mises en place dès cette année. C'est par exemple l'adaptation des équipements individuels et la tenue des agents. Nous avions des agents qui nous faisaient remonter que leurs tenues étaient trop chaudes. Pour tous ceux qui nous l'ont fait remonter, cela a été changé.

Il y a aussi des formations spécifiques. Et pour la restauration collective, depuis début mai, il y a une très forte évolution des menus, pour limiter les productions de chaleur lors, à la fois de la cuisine, de la fabrication de ces repas, mais aussi de la réchauffe dans chacune des écoles. Et bien sûr, nous travaillons sur l'adaptation des évènements organisés par la Ville. C'était le cas hier sur la Fête du Jeu. Les jeux qui étaient prévus sur la place Lazare Goujon, qui n'étaient pas tenables hier en pleine journée, ont été rapatriés sur la rue Henri Barbusse.

De manière plus fondamentale, ce que nous faisons, ce que nous avons décidé, c'est sortir d'une logique de crise ponctuelle, parce que, nous le voyons, les épisodes caniculaires reviennent de manière très récurrente. Sur l'été 2025, ce sont 25 jours de canicule que nous avons vécus, sur trois périodes distinctes. Et tout cela met à mal l'organisation du service public, sa continuité, et surtout la lisibilité de son offre. C'est pourquoi nous avons décidé

de sortir de cette logique de crise, et d'organiser les services du 15 juin au 15 septembre de manière continue, pour adapter la ville aux très fortes chaleurs.

Ce n'est peut-être pas assez. C'est vrai que nous sommes fin mai et il fait déjà très chaud. Certains climatologues disent qu'il faudra étendre ces périodes d'avril à octobre. Pour l'instant, nous sommes déjà au 15 juin. Et bien sûr, nous évoluerons si cela est nécessaire.

Enfin, gérer les fortes chaleurs, ce sont bien sûr des questions d'adaptation, conjoncturelle et structurelle, mais c'est aussi penser l'urbanisme d'une manière fondamentalement différente, c'est la création des nouveaux espaces verts et la végétalisation des rues. Nous avons un plan guide qui nous permet d'envisager de planter les rues selon des axes prioritaires, et notamment en fonction des trajets vers les équipements publics.

Et enfin, c'est un urbanisme favorable à la santé, qui gère les îlots de chaleur. C'est la vocation que nous avons donnée à l'application Santé Ville que nous avons développée en interne avec l'Agence d'urbanisme, pour avoir un pilotage fin de l'urbanisme qui garantisse l'habitabilité de la ville à moyen et long termes.

Bref, nous travaillons pour adapter la ville à cette nouvelle réalité climatique. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, à la fois pour la question, car elle est importante et permet de faire œuvre de pédagogie sur ce qui est en train de se passer, et pour la réponse.

Nous avons épuisé l'ordre du jour. Ce Conseil Municipal est terminé. Je vous remercie pour votre participation et pour votre attention. Bonne soirée à vous.

(La séance est levée à 20 heures 04.)

Signature du/de la secrétaire de séance

Villeurbanne, le 29 juin 2026

